

RAPPORT ANNUEL // 2019



WALLONIE SANTÉ



Editeur responsable :

Philippe Buelen

Boulevard D'avroy 38 4000 Liège Belgique

Conception graphique : www.knok.be



WALLONIE SANTÉ

RAPPORT ANNUEL // 2019

TABLE DES MATIÈRES

**LE MOT DES MINISTRES
DE L'ÉCONOMIE
ET DE LA SANTÉ.....6**

**LE MOT DES
PRÉSIDENTS8**

TÉMOIGNAGES

NOS INTERVENTIONS

Accordage.....	14
Aldea	16
CHU Tivoli.....	18
CHC.....	20
Cigaline.....	22
Le Hanois	24

NOTRE ÉQUIPE

Carine Schadeck, Conseiller Wallonie Santé	26
Témoignage de nos partenaires	28

NOS PARTENAIRES

Témoignage de la fédération UNESSA	30
---	----

**NOTRE MISSION,
NOS MÉTIERS 34**

NOS VALEURS..... 35

GOVERNANCE

La gouvernance de Wallonie Santé	38
La gouvernance au sein des entreprises participées.....	39
Composition de Wallonie Santé	40
Rapport de rémunération.	42

COMPTES

Bilan après répartition48

Compte de résultats50

**Affectations
et prélèvements51**

Annexes52

Bilan social58

**Rapport du Commissaire
aux comptes 2019.....60**

RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion66

LE MOT DE WILLY BORSUS, VICE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON ET MINISTRE DE L'ÉCONOMIE

Wallonie Santé est une filiale de la SOGEPA dédiée au financement des infrastructures des organismes de soins agréés, des structures pour personnes handicapées ainsi que des services et centres en santé mentale. Il s'agit d'un outil relativement récent qui agit dans un secteur important - la Santé et l'Action sociale – qui pèse pour près de 15 % de l'emploi en Wallonie tandis qu'il contribue à hauteur de 9,1 % au PIB de la Région.

Wallonie Santé dispose, comme les autres outils wallons, d'une série d'instruments pour soutenir et épauler le secteur avec, à la clé, un effet levier auprès des institutions de financement traditionnelles qui sont toujours parties prenantes dans les projets de croissance ou d'innovation.

Wallonie Santé est en outre un outil tourné vers l'avenir et l'évolution sociale, car il soutient des projets novateurs. Nous savons tous aujourd'hui que nous devons envisager différemment l'urbanisation tout comme l'organisation de nos rapports sociaux et le vivre-ensemble. En cela, un projet pilote comme celui du CHC qui défend la combinaison d'une maison de repos et d'une structure d'accueil pour des personnes handicapées est précurseur et à encourager. Car cette proximité et cette nouvelle manière de vivre ensemble contribuent à resserrer le tissu familial, à épanouir les liens sociaux, ce qui bénéficie au mieux-être de tous. Enfin, Wallonie Santé joue aussi un rôle important dans la transition énergétique vers une Wallonie bas carbone. Grâce à une enveloppe de 30 millions d'euros libérée au départ des fonds Kyoto, le secteur de la Santé et de l'Action sociale peut financer plus facilement des travaux économiseurs d'énergie, ce qui contribue bien évidemment aux économies au sein des établissements, mais aussi au progrès environnemental de toute la Wallonie.

Willy Borsus



Wallonie Santé est un
outil tourné vers l'avenir et
l'évolution sociale.

LE MOT DE CHRISTIE MORREALE, VICE-PRÉSIDENTE DU GOUVERNEMENT WALLON ET MINISTRE DE LA SANTÉ



Wallonie Santé joue un rôle important en tant qu'outil public au service de la santé et du bien-être des Wallonnes et des Wallons, d'Arlon à Tournai, d'Eupen à Chimay, sur l'ensemble de notre territoire régional. Cette entité doit aujourd'hui poursuivre son travail d'investissement dans les structures socio-sanitaires wallonnes, mais aussi compter comme véritable partenaire des établissements qui ont été touchés et impactés par la crise du Covid-19. Car Wallonie Santé n'est pas un fonds d'investissement comme les autres ; Wallonie Santé agit dans un domaine qui était déjà primordial hier et qui sera fondamental demain.

Notre région a été bouleversée par une crise aussi inattendue que violente. L'ensemble du personnel médical et paramédical, tant dans les structures relevant de nos compétences que dans les centres hospitaliers, a été frappé par une urgence sanitaire inédite. Tous les leviers de l'Action sociale ont également été mobilisés pour prévenir les difficultés qui touchent toujours plus gravement les personnes en situation de précarité.

Il est aujourd'hui nécessaire de soutenir financièrement nos hôpitaux et nos structures d'hébergement et de soins y compris les plus impactés par le Covid. L'intérêt collectif est ici double : améliorer prioritairement l'accès pour tous à des soins de santé de qualité et continuer à développer la Wallonie à travers les sciences du vivant, biomédicales et sanitaires.

Le monde d'après, celui qui doit naître après cette crise sanitaire, ne doit pas seulement être plus solidaire, plus juste et plus humain. Il doit aussi être plus durable pour que notre société s'inscrive dans la résilience et l'innovation. Dès lors, des engagements budgétaires stratégiques doivent aussi être opérés pour rendre nos bâtiments de soins plus performants au niveau énergétique et réduire leur empreinte carbone. C'est aussi un challenge que poursuivront, j'en suis certaine, les équipes de Wallonie Santé. Merci pour votre travail au service de notre société et de notre région. Car votre travail, c'est aussi notre santé !

Christine Morreale

LE MOT DES PRÉSIDENTS

WALLONIE SANTÉ INVESTIT DANS LE CAPITAL HUMAIN ET LA SANTÉ DES WALLONNES ET DES WALLONS

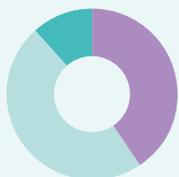
La Belgique a payé un lourd tribut lors de la pandémie de Covid-19 et dont les effets se feront encore longtemps sentir. En première ligne depuis le début de la crise sanitaire, les secteurs et acteurs des Soins de santé et de l'Action sociale en Wallonie ont répondu présents. Il en fut de même du fonds d'investissement Wallonie Santé créé fin 2018 à l'initiative du Gouvernement wallon afin de développer le pôle « Investissements Santé » de la Wallonie. Grâce à ses interventions et à son investissement durant la crise, Wallonie Santé a davantage encore affirmé et renforcé son rôle sociétal.

Il s'agit du premier outil économique régional wallon actif dans les secteurs de la Santé et de l'Action sociale. Ceux-ci revêtent en effet une importance capitale dans notre société. Et cette importance ne fera que croître. À la fois pour des raisons de santé publique, de cohérence sociale, mais aussi pour des raisons économiques puisqu'ils représentent en Wallonie plus de 190.000 emplois (14,9 % de l'emploi total) et 8,5 milliards € de valeur ajoutée (9,1 % du PIB wallon). On le sait peu, mais, ils constituent le 1^{er} secteur en termes d'emplois et le 6^e en termes de valeur ajoutée.

On a souvent tendance à envisager le secteur de la Santé ou de l'Action sociale sous l'angle des seuls hôpitaux, sans doute parce qu'il s'agit des structures les plus visibles. Or, il est bien plus large et diversifié. Maisons de repos, maisons de repos et de soins, résidences-services, maisons médicales et centres d'accueil destinés au handicap sont autant d'institutions tout aussi essentielles à la cohésion sociale en Wallonie. Elles nécessitent également des investissements d'envergure compte tenu des défis qui se posent. La mission de Wallonie Santé est donc fondamentale : les soutenir dans leurs démarches de financement, quelles qu'elles soient - création de nouvelles places, conversion de lits, rénovation, mise en conformité, soutien de la trésorerie et même soutien au rebond en cas de difficultés.

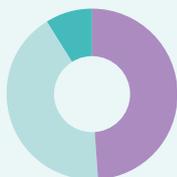
Les défis qui se dressent face au secteur de la Santé et de l'Action sociale impliquent inévitablement des besoins financiers sensiblement accrus dans les mois et années qui viennent. C'est le fait bien entendu de notre réalité sociétale – le vieillissement de la population –, mais aussi des nouveaux enjeux environnementaux ainsi que des adaptations organisationnelles dudit secteur qui vont nous être imposées par le récent coronavirus. Le monde évolue rapidement – il a déjà changé – et il va devoir s'adapter. Les modes d'accompagnement de nos aînés doivent être profondément repensés suite à la crise Covid-19 qui a vu plus d'un décès sur deux survenir au sein des maisons de repos et maisons de repos et de soins. Pensons également aux nouveaux investissements à consentir au sein des structures hospitalières pour les adapter structurellement à ces risques sanitaires inédits. Pensons, enfin, au financement des centres de santé mentale qui devront entre autres pallier les souffrances psychologiques consécutives à la plus grave crise économique-sanitaire vécue dans le monde entier depuis des décennies.

Wallonie Santé soutient l'emploi dans un secteur en pleine croissance et évolution.



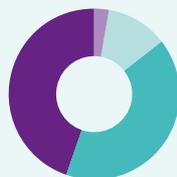
Investissement par secteur d'activité en 2019

■ Hôpitaux	40,6 %
■ Aînés	48 %
■ Handicap	11,4 %



Ventilation par opération

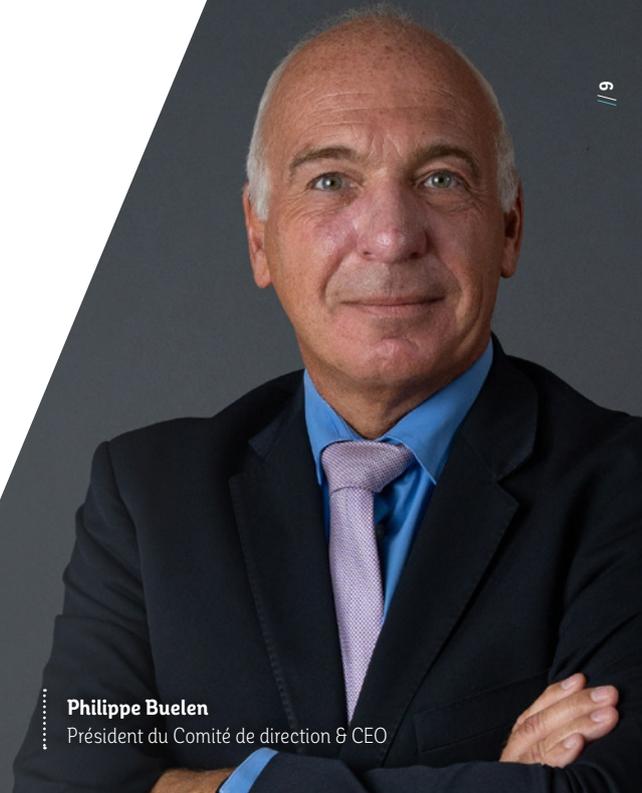
■ Infrastructure .	49 %
■ FDR	42,3 %
■ Transmission .	8,7 %



Ventilation par type d'intervention

■ Garantie	3 %
■ Prêt	11,6 %
■ Capital	40,7 %
■ Prêt subordonné .	44,7 %

Le secteur est très diversifié : hôpitaux, maisons de repos, maisons de repos et de soins, centres de santé mentale, maisons médicales, résidences-services ou centres d'accueil pour le handicap sont autant d'institutions essentielles.



Philippe Buelen
Président du Comité de direction & CEO



Laurent Levaux
Président du Conseil d'administration



Les défis qui se dressent vont déterminer des besoins financiers sensiblement accrus.

CHIFFRES CLÉS 2019

3973

lits concernés par les interventions de Wallonie Santé

51,4

millions € d'investissements décidés

100

Budget d'investissement de 100 millions €

30

Budget de 30 millions pour travaux économiseurs d'énergie

Nul ne peut désormais le nier : le refinancement généralisé du secteur de la santé lato sensu est inévitable. Cet objectif partagé par Wallonie Santé est de replacer le capital humain au cœur des priorités des politiques d'investissements.

Wallonie Santé est d'abord là pour vous écouter, comprendre votre situation, vous conseiller pour ensuite réfléchir ensemble aux réponses à apporter à votre problématique. Notre expertise du secteur est large et notre cellule d'analyse esquisse les tendances et les évolutions auxquelles vous serez confrontés. À côté de cela, la mission de Wallonie Santé est aussi de soutenir l'innovation. Et elles sont nombreuses comme vous le constaterez dans la partie « témoignages » de ce premier rapport annuel, que ce soit dans le secteur des aînés ou du handicap : nouvelle manière d'envisager la vie ensemble, renforcement de la qualité des soins ou de l'encadrement ; les initiatives ne sont pas isolées et elles méritent d'être soutenues.

Le monde de la finance est souvent peu lisible, voire presque opaque pour celles et ceux qui ne le côtoient pas. Si notre expertise du secteur vous est proposée, c'est aussi le cas de notre réseau d'affaires et cela toujours sans distinction de taille d'institution ou de domaine d'activité. Nos compétences et notre connaissance du secteur financier nous permettent à nouveau de défendre vos intérêts, de trouver des solutions et des sources de financement qui n'auraient probablement pas abouti en opérant seul. Wallonie Santé ne se positionne pas comme un concurrent du secteur bancaire, mais comme un partenaire. C'est là notre force dans un esprit de partenariat privé-public : vous appuyer pour créer un effet de levier auprès des organismes financiers privés et obtenir des solutions innovantes qui correspondent parfaitement à vos besoins. Parce que chez Wallonie Santé, votre projet est notre priorité et les moyens de le faire aboutir reposent sur des outils qui se doivent d'être flexibles et adaptés à vos attentes.

Wallonie Santé est le 1^{er} pôle « Investissements Santé » de Wallonie.

Concrètement, Wallonie Santé dispose d'un capital de financement d'investissements de 100 millions € auquel il convient d'ajouter 100 millions € de garanties en couverture de prêts bancaires et enfin elle est dotée également d'une enveloppe de 30 millions € réservée exclusivement aux travaux économiseurs d'énergie. C'est à la fois beaucoup et peu, sachant les défis majeurs qui vous attendent : financement de la croissance et des technologies dans les hôpitaux, besoins futurs pour les aînés (prévision d'une augmentation de 46 % des plus de 80 ans à l'horizon 2030) et les nécessaires investissements pour pérenniser la qualité de la prise en charge des établissements pour personnes avec un handicap.

Lancée fin 2018, Wallonie Santé est une structure professionnelle qui a atteint sa vitesse de croisière au terme de son 1^{er} exercice comptable. Elle conjugue professionnalisme, proactivité et adaptabilité. Notre jeune équipe a bouclé une première année pleine de promesses : 51,4 millions € d'investissements décidés par les organes de gestion au 31 décembre 2019 (12,3 millions € engagés et 39,1 millions € sous forme d'accords de principe) et un fameux effet de levier de l'ordre de 1 pour 12 auprès des partenaires financiers. Une procédure « fast track » visant à répondre en quelques semaines aux demandes de crédit des institutions du secteur socio-sanitaire a aussi été mise sur pied au cours de ce premier exercice comptable afin d'accélérer le traitement des dossiers.

À ce jour, les décisions de Wallonie Santé concernent onze institutions dont trois hôpitaux, quatre structures pour aînés et encore quatre établissements dédiés au handicap pour un total combiné de 3973 lits. Sept projets se situent dans le Hainaut, deux en région liégeoise tandis qu'un dernier – hybride – implique conjointement ces deux provinces.

Notre souhait est aujourd'hui de poursuivre dans cette voie, de renforcer notre action autour de vos projets, car ils sont finalement ceux de la Wallonie entière et nous concernent toutes et tous, directement ou indirectement. Les témoignages contenus dans ce rapport – et ceux qui suivront – vous donneront déjà un bel aperçu de nos interventions. N'hésitez pas à les partager. Car nos meilleurs ambassadeurs, c'est vous !

Philippe Buelen,
Président du Comité de direction & CEO

Laurent Levaux,
Président du Conseil d'administration

100

Budget de garantie de 100 millions € en couverture des crédits bancaires

1 à 12

Effet levier auprès des banques de 1 à 12

0,24 %

Frais de structure : 0,24 % du capital libéré

Accordage.....	14
Aldea	16
CHU Tivoli.....	18
CHC.....	20
Cigaline	22
Le Hanois	24
Carine Schadeck, Conseiller Wallonie Santé.....	25
Témoignages de nos partenaires	26



TÉMOIGNAGES



NOUVEAU CONCEPT ACCORDAGE

À Charleroi, la résidence-services AccordAge a développé un concept novateur : un hôtel de soins accueille des personnes pour des revalidations de courte durée.

AccordAge, une résidence-service agréée de 50 appartements située à Charleroi, propose désormais un hébergement de revalidation de courte durée aux personnes qui ne sont pas encore en mesure de rentrer chez elles suite à une hospitalisation. Dans les appartements « Hôtel de Soins », Accordage prend la régie des soins après une hospitalisation. La prise en charge, tout comme sa préparation avant ou pendant l'hospitalisation, se fait en triangulation avec l'équipe hospitalière et le médecin traitant, en concertation avec le patient et sa famille. En Région wallonne, il n'existe pas encore de « case officielle » pour ce type de structures combinant centre de soins et cadre hôtelier, quoi que celles-ci soient déjà présentes en Flandres. Dans le plan « Papy-boom » présenté en 2017 par le Ministre Maxime Prévot, le ton était à l'ouverture vis-à-vis de solutions créatives. Étaient citées comme exemples des résidences-services médicalisées, acquiesitives ou sociales, des maisons

de convalescence... Un établissement misant sur l'accompagnement infirmier continu en sus du gîte et du couvert, pourrait faire partie de la palette à créer. WALLONIE SANTE est intervenue dans le financement de l'acquisition de lits médicalisés.

Monsieur De Sutter, vous avez repris la résidence services ACCORDAGE début 2019 et possédez 2 autres résidences-services en Flandres. Comment est organisé votre groupe ?

En effet, notre groupe est chapeauté par une maison « mère ». Il s'agit de l'invest « Life for long living ». Autour de celle-ci s'organisent plusieurs résidences. Il y a Accordage évidemment, mais aussi l'Adagio Residenties Tielt qui compte 66 appartements dont 6 hôtels de soins. Nous avons fêté les 30 ans de cette structure en 2019. Il y a enfin la Villa Amphora Wingene avec 40 appartements, « Oosthille » qui est en développement à Bruges et qui est un véritable village de 40.000m² « inclusif » dans le sens où il regroupe toute une série de services. Un véritable écosystème.



PASSEPORT TECHNIQUE



Institution : Accordage
Secteur : Commercial
Type d'institution : Résidence-services, hôtel de soins
Année de lancement des activités : 2010
Localisation : Rue de la Neuville, 8 à 6000 Charleroi
Site web : <https://www.accordage.be>

QUELQUES CHIFFRES

9
 Nombre d'employés

50
 appartements

En proposant une solution d'hébergement temporaire et en organisant les soins, la revalidation devient beaucoup plus agréable.



Vous avez lancé ce concept novateur que l'on peut qualifier d'hôtel de soins. D'où vous est venue l'idée ?

Notre mission est de prendre soin des personnes âgées. Nous nous sommes rendu compte que la politique de réduction du temps d'hospitalisation avait comme conséquence que des personnes vulnérables devaient quitter l'hôpital alors qu'elles étaient encore en voie de rétablissement et donc souvent incapables d'assumer une vie autonome. En proposant la solution d'hébergement temporaire dans un environnement résidentiel et non-médicalisé, en organisant tous les soins nécessaires sur place, la revalidation devient psychologiquement et pratiquement beaucoup plus agréable.

Avez-vous rencontré des difficultés pour mettre en place ce dispositif ? Comment se sont passées ou se passent les discussions au niveau officiel (AVIQ, mutuelles, etc.)

Les discussions sont toujours en cours. Les autorités et les mutuelles sont très intéressées et favorables au projet, mais elles ont des difficultés à situer le concept dans la législation existante. Il y a du progrès, lentement mais sûrement. En général, le gros défi est de faire connaître et comprendre le concept.

Comment Wallonie Santé vous épaulé-t-elle dans ce projet ?

Wallonie Santé a tout de suite compris l'intérêt de ce projet et a cofinancé l'adaptation des 5 premiers appartements en hôtel de soins chez Accordage.

AccordAge a le sens de l'innovation. Identifiez-vous d'autres pistes d'évolution pour le secteur ?

A Tielt, nous avons créé « Zorging Tielt », une initiative regroupant des acteurs des soins complémentaires (hôpital, MRS, résidences service, soins à domicile,...). Elle a comme mission de garantir à la personne vulnérable un accompagnement et/ou la mise en place des solutions les mieux adaptées à ses besoins. Il s'agit donc de faire tomber les cloisons entre les différents silos de soins et pousser la collaboration pour le bien de la personne vulnérable. Selon nous, ce genre de plates-formes regroupant les offres de soins existantes peuvent réellement accroître l'efficacité du système pour les bénéficiaires.

MODE COLLABORATIF

ALDEA GROUP SA

Aldea est une société immobilière du nord du pays qui acquiert et loue des infrastructures MR et MRS avec un seul objectif : garantir une prise en charge de très haute valeur ajoutée. Son développement s'étend désormais à la Wallonie.

ALDEA GROUP est une société basée en Flandre qui est spécialisée dans le développement, l'exploitation et l'investissement dans l'immobilier de santé pour la nouvelle génération d'ânés. Plusieurs types de résidences coexistent : les appartements à l'équipement adapté, des résidences incluant une série de services à la personne et, enfin, des centres de soins où les résidents profitent d'un encadrement complet (type maison de repos et de soins). Il s'agit de structures totalement adaptées aux ânés qui peuvent être soit louées sur de brèves ou longues périodes ou achetées. De par son envergure, Aldea a noué plusieurs partenariats, notamment avec Curavi, l'un des spécialistes des solutions de télémédecines. Les compétences d'Aldea dépassent les frontières. Et pas seulement la frontière linguistique. L'entreprise exploite en effet aussi un site à quelques minutes de Marbella dans le sud de l'Espagne. En Belgique, le groupe exploite et développe 12 centres en Flandre et 7 en Wallonie, tous axés autour d'un critère essentiel : la qualité de l'infrastructure et de la prise en charge. Les besoins en financement sont donc importants et nécessitent des soutiens extérieurs. Comme celui de Wallonie Santé. Christophe Desimpel, Président du Conseil d'administration d'Aldea, détaille les projets et les interactions qui en découlent.



Aldea est un groupe en plein développement. Le passage des frontières ne vous arrête pas. Cela signifie-t-il que votre créneau n'est pas suffisamment occupé en Wallonie ?

Les besoins de la population sur le marché sont identiques des deux côtés de la frontière linguistique. La répartition démographique est similaire et il y a pénurie d'infrastructures qualitatives combinant une offre de services adéquats pour les personnes âgées. Depuis qu'Aldea a repris le premier projet à Fléron, ce créneau est toutefois de plus en plus investi en Wallonie.

Vous mettez résolument en avant le critère de la qualité pour vos installations. En quoi est-ce important de défendre ce principe ?

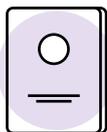
Le concept de qualité d'Aldea repose sur quatre piliers. Premièrement, il est essentiel que l'infrastructure soit adaptée aux besoins des résidents. Elle ne doit donc pas répondre aux critères parfois trop simplistes ou commodes des maîtres d'œuvre. Deuxièmement, la qualité des services de restauration doit également être bien meilleure que ce qu'on a pu connaître il y a quelques années. L'alimentation est aussi essentielle dans une vie de qualité. Le troisième point concerne les animations et loisirs qui doivent offrir un choix aussi large que possible, car la solitude est l'un des aspects particulièrement douloureux de la population vieillissante. Enfin, quatrièmement, des soins de qualité doivent être disponibles et ce, à des prix abordables au sein de chaque résidence. C'est l'association de ces quatre piliers qui détermine la qualité d'une résidence. En faisant de ces règles notre priorité, nous entendons faire mieux que nos concurrents.



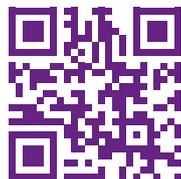


Christophe Desimpel
CEO Aldea

Aldea axe sa stratégie autour de critères essentiels : la qualité de l'infrastructure et de la prise en charge.



PASSEPORT TECHNIQUE



Institution : Aldea Group

Secteur : Commercial

Type d'institution : Résidences seniors, résidences-services, MR/MRS

Année de lancement des activités : 2015

Localisation : Guldensporenpark, 117A à 9820 Merelbeke

Nombre de lits : 655 lits de soins résidentiels, 341 appartements services, 115 chambres d'hôtel.

Site web : <http://www.aldea.be/>



Comment Wallonie Santé a-t-elle pu vous aider dans vos projets ?

Wallonie Santé a été créée afin de soutenir les investissements dans le secteur de la Santé en Wallonie. Et les investissements d'Aldea rencontrent tous les critères de Wallonie Santé. Ces investissements impliquent la mobilisation d'importants capitaux ce qui nécessite l'engagement de plusieurs partenaires financiers. La collaboration avec cet outil est donc importante et d'autant plus qu'outre ses ressources financières, Wallonie Santé dispose également d'un vaste réseau dans le secteur des soins sur lequel nous pouvons compter.

On parle beaucoup de la nécessité de structures mieux adaptées pour les seniors. Vous en promouvez déjà plusieurs. Avez-vous d'autres idées qui pourraient combler des besoins qui ne le sont pas encore ?

Aldea prend toutes les mesures possibles pour tenter d'améliorer encore les quatre piliers qui régissent notre action et en particulier la qualité ou l'accessibilité financière. Ces mesures exigent d'ailleurs de constamment remettre l'ouvrage sur le métier et de concevoir des structures toujours mieux adaptées. On peut à ce titre prendre en exemple la crise du covid-19 qui a révélé de nouveaux besoins. Ainsi, le concept d'espace va prendre de plus en plus d'importance et il faudra explorer les possibilités de pouvoir mieux isoler les résidents ou les visiteurs si cela s'avère nécessaire. Nous avons tous compris que nous ne pouvions pas exclure de nouvelles épidémies à l'avenir, même après la découverte d'un potentiel vaccinal.

EXTENSION D'ENVERGURE

CHU TIVOLI

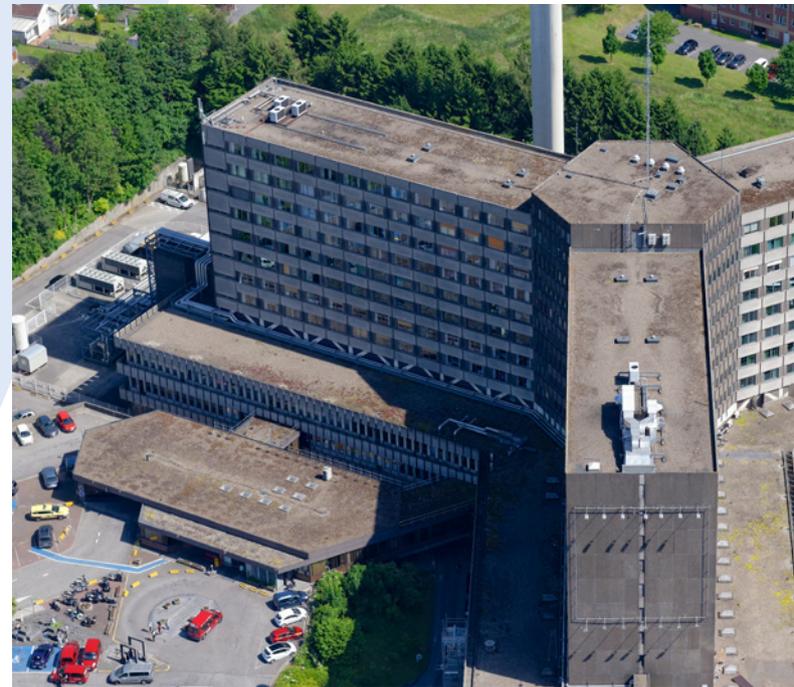
Le CHU Tivoli a fait appel à Wallonie Santé pour accompagner le financement de ses travaux de construction. Grâce à l'unique outil de financement wallon pour le secteur de la Santé et de l'Action sociale, l'hôpital a pu profiter d'un important effet levier auprès des organismes prêteurs.

Suite à la 6e réforme de l'État, la Wallonie exerce désormais la compétence de financement des infrastructures hospitalières. Pour la période 2019-2024, le plan de constructions prévoit que 2,34 milliards d'euros soient investis à travers 46 infrastructures hospitalières. Cela dit, ce financement ne permet pas de satisfaire tous les besoins, et certainement pas de manière immédiate, puisque le soutien aux hôpitaux repose désormais sur le principe du prix d'hébergement correspondant à 72,5 % du coût de construction et facturable sur 25 ans. L'hôpital doit dès lors financer ses travaux auprès des organismes prêteurs classiques. Ce qui peut représenter une difficulté, car les trésoreries des hôpitaux peuvent se trouver sous tension ce qui amène les banques à exiger des garanties importantes. Les responsables du CHU Tivoli ont investigué pour trouver un soutien dans leurs projets d'extension et de rénovation. Les besoins sont évalués à 130 millions d'euros, un investissement articulé autour de 5 axes : moderniser l'activité « maternité », étendre le « Cancéropôle » (service radiothérapie), construire une nouvelle aile

comptant 180 lits supplémentaires, rénover l'actuel bâtiment de 1976 et développer le laboratoire extérieur mutualisé avec le CHU Ambroise Paré et le CHP Chêne aux Haies. La rencontre avec Wallonie Santé aura été déterminante puisqu'en octroyant un prêt subordonné de 5 millions € pour soutenir les fonds propres et les liquidités de l'institution, le CHU Tivoli en aura levé plus de 112 auprès des banques. Un sacré effet levier que Jean-Claude Dormont, Directeur du CHU, détaille.

Quels sont les grands besoins financiers des structures hospitalières ?

Affichant des marges souvent très minces, les hôpitaux font face à des besoins de trésorerie importants pour assurer le financement de leur fonctionnement et de leurs investissements, tant sur le plan médical que logistique ou autres.



Jean-Claude Dormont
Directeur général

QUELQUES CHIFFRES

2,34 milliards €

le montant du plan de construction
2019-2024

117 millions €

le projet du CHU Tivoli

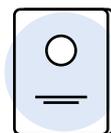
De plus, le financement structurel du secteur est techniquement en décalage de plusieurs exercices avec la réalité des activités et des besoins de terrain.

Les réseaux hospitaliers se mettent par ailleurs doucement en place, ce qui générera indubitablement de nouveaux projets de réorganisation, à financer eux aussi. Mais le point principal réside aujourd'hui dans l'important plan de construction hospitalier 2019-2023, connexe aux réseaux, qui implique des financements immobiliers d'envergure, avec une liquidation de leur subsidiation sur 25 ans.

Les hôpitaux peinent-ils à trouver des sources de financement auprès des institutions prêteuses traditionnelles ? Quels sont les problèmes qui peuvent être rencontrés ?

Les ratios financiers classiques exigés par les banques dans les analyses de crédit peuvent souvent être considérés comme défavorables au sein des hôpitaux. Pourtant, le secteur hospitalier reste un secteur largement subventionné, donc relativement solvable.

Le management hospitalier s'est aussi grandement professionnalisé au cours des 20 dernières années, ce qui constitue une garantie supplémentaire. Toutefois, un hôpital est un organisme très particulier où la « rentabilité » doit s'opérer au travers d'un équilibre fragile avec une qualité des prises en charge toujours plus contraignante.



PASSEPORT TECHNIQUE



Institution : CHU Tivoli

Secteur : Santé, privé associatif

Type d'institution : Hôpital

Année de lancement des activités : 1920

Localisation : Avenue Max Buset, 34 à 7100 La Louvière

Nombre de lits : 518

Nombre d'employés : 1314

Site internet : <http://www.chu-tivoli.be>

Comment Wallonie Santé a-t-elle pu vous soutenir dans vos besoins ? Comment cela s'est-il passé et avec quels résultats ?

Un emprunt subordonné a permis au CHU Tivoli d'améliorer son ratio de fonds propres et de bénéficier de trésorerie, induisant la confiance du secteur bancaire pour le financement de nos projets immobiliers.

Quelle vision portez-vous sur l'avenir des hôpitaux ? Les réseaux ne devraient-ils pas faire retomber une partie de la pression suite à l'abandon du principe de concurrence entre les structures ?

Le secteur hospitalier va se réinventer. Les réseaux amèneront probablement, à terme, plus de sérénité dans les activités devenues communes à différents établissements. Mais les établissements deviendront des structures hyperspécialisées et hyper-techniques. Les bâtiments hospitaliers seront plus ouverts et moins hôteliers. Et les nouvelles technologies, médicales ou non, qui frappent toujours plus fort à la porte, devront trouver un écho positif pour maintenir des processus performants et une qualité sans faille. Le besoin d'investissement, et partant de financement, risque donc de ne pas diminuer de manière aussi sensible qu'on pourrait le penser avec l'arrivée des réseaux hospitaliers.





GARANTIR LA PROXIMITÉ CHC

Le Groupe Santé CHC est une structure tentaculaire en région liégeoise. Ce qui ne l'empêche nullement d'innover. Comme avec ce projet d'une nouvelle maison de repos attenante à un centre pour personnes handicapées.

Le CHC, ce n'est pas que la nouvelle Clinique CHC MontLégia. En effet, le Groupe Santé CHC compte trois autres hôpitaux dans son portefeuille, mais aussi huit structures d'accueil pour seniors, dix centres médicaux, une crèche et une maison de soins psychiatriques. Ce groupe compte parmi les plus gros employeurs de la région avec environ 5000 collaborateurs (salariés et indépendants). Cela dit, le cœur de cette entreprise de la santé en région liégeoise bat toujours avec la vitalité de celui d'une start-up comme en témoignent les projets novateurs en chantier. Le Groupe Santé CHC a notamment décidé de construire une neuvième maison de repos sur la commune d'Ans dont la particularité est qu'elle jouxte un centre résidentiel pour personnes handicapées adultes. L'intention est claire : il s'agit de changer de paradigme et de miser sur une nouvelle approche sociale et intergénérationnelle pour rapprocher les parents qui prennent de l'âge et leurs enfants. Plus que jamais, Wallonie Santé accompagne financièrement ces projets audacieux et avant-gardistes.

Quel a été le fil conducteur de l'épanouissement du Groupe Santé CHC depuis sa création en 2001 ?

En 2001, notre groupe est né du rapprochement entre d'une part Les Cliniques Saint-Joseph et d'autre part le Centre hospitalier Saint-Vincent – Sainte-Elisabeth. Avant cela, les années 90 avaient redessiné le paysage hospitalier belge en poussant les petites structures à s'unir. L'objectif de Lucien Henon, Directeur à l'époque, était de massifier les structures pour faire un poids dans le paysage hospitalier régional, tout en diversifiant les activités. Cette vision a été soutenue et poursuivie par le Conseil d'administration : l'activité purement hospitalière s'est élargie avec la reprise progressive de maisons de repos et de polycliniques, et l'ouverture de la maison de soins psychiatriques. À l'époque comme aujourd'hui, on peut dire que le fil conducteur de notre groupe a été et reste le souci de l'intérêt du patient ou du résident. Notre groupe comptait plusieurs cliniques centenaires. Les valeurs comme la bienveillance, l'ouverture, l'excellence du service sont au centre de nos préoccupations et de nos décisions.



M. René Thissen
Président du Conseil
d'administration du
Groupe Santé CHC

QUELQUES CHIFFRES

18,2 millions

d'euros d'investissement dans le
projet de maison mixte à Ans

5000

Collaborateurs

**La mission de notre
Comité stratégique
est essentielle : c'est
un vivier permanent
d'idées novatrices.**



**PASSEPORT
TECHNIQUE**



Institution : Groupe Santé CHC

Secteur : Privé associatif

Type d'institution : Hôpitaux, maisons de repos pour
personnes âgées, petite enfance, service résidentiel pour
adultes handicapés, soins extrahospitaliers

Année de lancement des activités regroupées : 2001

Localisation : Boulevard Patience et Beaujonc, 9 à 4000 Liège

Nombre de lits : 1.044 hospitaliers, 707 MR et MRS

Collaborateurs : 4.276 salariés – 3.039 équivalents temps
plein (2019) – 1.091 médecins et prestataires indépendants

Site web : <https://www.chc.be/>

Vous développez une nouvelle approche avec cette maison de repos adossée à un centre d'accueil pour handicapés. D'où est venue l'idée ?

C'est une demande que nous avons reçue à de multiples reprises au sein de notre secteur de la personne âgée (+ de 700 lits). Lorsque des parents, qui ont à leur charge un fils ou une fille adulte handicapé(e), deviennent dépendants à leur tour, c'est un déchirement. Les services d'aide et les structures d'accueil sont différents : ils sont toujours séparés géographiquement. Aussi bien pour les parents vieillissants que pour la personne handicapée adulte, il est extrêmement complexe de s'adapter à de nouveaux lieux de vie et de maintenir une relation très forte. Ce concept de maison mixte, pouvant accueillir des personnes âgées et des personnes adultes handicapées, constitue vraiment le chaînon manquant. Nous sommes persuadés de son intérêt et de son utilité, et nous nous réjouissons de répondre à cette demande très particulière.

L'importance du groupe ne semble pas freiner la production d'idées novatrices comme celles-ci. Comment travaillez-vous pour faire émerger ces projets de rupture ?

Notre groupe dispose d'un Comité stratégique qui se réunit tous les quinze jours et pilote les grands projets de développement. Il est composé d'une bonne dizaine de personnes de tous les métiers et tous les horizons liés à notre activité. Sa mission est essentielle : c'est un vivier permanent d'idées novatrices. À côté de cela, nous avons une culture d'ouverture, de curiosité par rapport à la nouveauté, et de concertation avec les équipes de terrain... Beaucoup d'idées percolent et certaines se concrétisent...

Y en a-t-il d'autres sur lesquels vous travaillez ?

Je citerai bien sûr le projet Legiapark, un incubateur de start-up spécialisées dans les biotechnologies, en cours de construction en face de la Clinique CHC MontLégia. Notre groupe est partenaire de Noshqa dans ce projet et compte développer des partenariats forts avec les entreprises de recherche qui vont s'y implanter. Outre le projet de maison mixte à Ans, nous avons d'autres projets d'extension pour nos maisons de repos de Banneux, Membach et Racour. Nous avons toujours la volonté de renforcer les collaborations avec nos partenaires actuels, mais aussi avec d'autres institutions du secteur et de développer notre activité de soins extrahospitaliers.

Quel a été l'apport de Wallonie Santé dans votre projet ?

L'investissement de notre projet de maison mixte à Ans se chiffre à 18,2 Mios €, pour lesquels Wallonie Santé intervient dans le cadre d'un prêt de 900.000 €. Ce prêt permet au CHC de diversifier ses sources de financement, mais plus que le montant, cet accord est un premier pas vers une nouvelle collaboration qui permettra aux deux parties d'apprendre à se connaître et, j'en suis certain, d'en nouer d'autres dans le futur.

L'HÉBERGEMENT, POURVOYEUR D'EMPLOIS

CIGALINE

Les interventions de Wallonie Santé possèdent également une mission de soutien à l'emploi wallon. Exemple dans le secteur du handicap avec « Cigaline » qui accueille majoritairement des résidents français.

Plus de 8000 personnes handicapées françaises sont hébergées dans des institutions et des centres en Région wallonne. Cela vient de ce que la qualité de l'encadrement et des soins prodigués est meilleure en Belgique. D'où ce choix pour de nombreuses familles françaises. Il existe donc des accords transfrontaliers de même qu'une reconnaissance de l'AVIQ.

Cette situation est évidemment importante pour la Wallonie, car elle permet de créer de l'emploi (l'encadrement, sur base de l'arrêté de loi du 13/07/2009, doit répondre à la norme de 0,75 temps plein éducateur par bénéficiaire). Cigaline est l'une de ces structures : elle exploite 3 centres d'accueil et d'hébergement pour personnes adultes handicapées mentales qui accueillent jusqu'à 45 résidents français (autorisation pour 48) dans la région de Mons. Elle a été rachetée par Monsieur Julien Castagna en 2019. Pour soutenir le développement et en même temps les emplois de Cigaline, Wallonie Santé a accompagné le processus de rachat auprès des organismes prêteurs par le biais d'un prêt subordonné qui offre des garanties aux établissements bancaires. Le gérant de Cigaline, Julien Castagna, revient sur cette construction.

Vous avez racheté la Résidence Cigaline. Quelle est votre stratégie ?

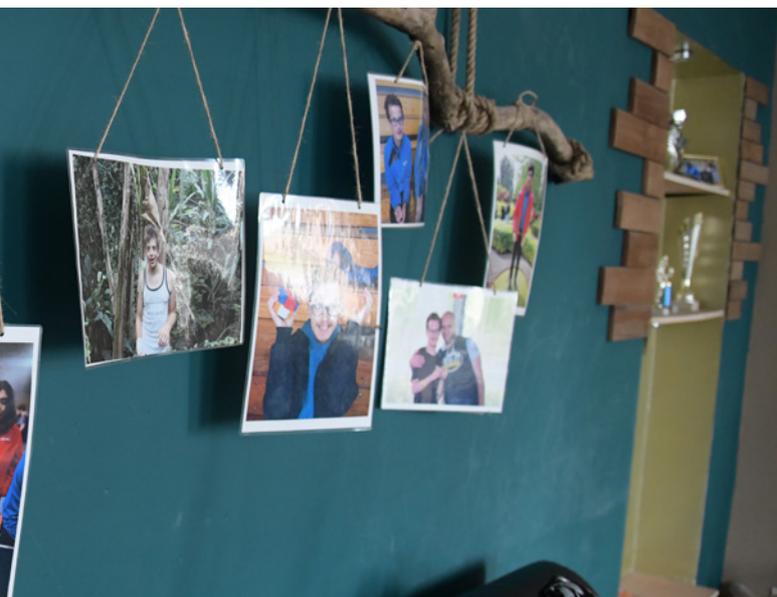
À titre personnel, je travaille dans ce secteur depuis l'âge de 17 ans où j'ai commencé comme bénévole. J'y ai donc passé plus de la moitié de ma vie. J'ai rapidement pris conscience que l'occupation pure et simple des personnes souffrant de handicap n'était pas suffisante. De mon point de vue, le métier d'éducateur n'était pas bien connu des éducateurs eux-mêmes. En effet, pour le handicap adulte, peut-on parler d'éducation alors que l'on s'occupe d'adultes avant tout ? Le rôle de l'éducateur n'est



pas pour moi d'éduquer. Il est d'accompagner au quotidien les personnes en difficulté afin de leur donner les « outils » pour un mieux-être. Ceci passe avant tout par la reconnaissance de la personne handicapée adulte comme une personne adulte à part entière, tout simplement avec sa propre identité, ses propres valeurs, sa culture. Avec la capacité de faire ses propres choix, aussi petits soient-ils malgré le cadre qui leur est imposé pour leur sécurité et la vie en collectivité. Notre stratégie est basée sur le développement qualitatif et dynamique de la prise en charge. Celle-ci doit mener à élever le niveau d'autonomie des personnes un maximum. Ce qui conduit à l'existence d'un circuit interne qui autorisera le passage d'un service à l'autre en fonction de l'âge, des besoins, de la pathologie avec pour projet de pouvoir intégrer des petits studios autonomes dans les cinq ans. Si cet objectif est atteint, il sera possible d'envisager un retour en famille, toujours sur ce mode de semi autonomie. Cette stratégie assurera également une pérennité aux résidences Cigaline de par la reconnaissance du travail et l'évolution effective des adultes concernés.

Quels sont les avantages de détenir ou de rassembler plusieurs institutions du même type ?

Un des avantages primordiaux est de pouvoir homogénéiser la prise en charge au maximum dans chacune des structures. Il faut aussi citer l'avantage de rester sur des tailles de structures humaines. En effet, les services sont répartis sur trois bâtiments distincts de deux fois 13 personnes et un dernier de 19 personnes. Le nombre de 48 places n'est donc pas atteint. Ça découle à nouveau d'un choix qualitatif, en lien avec la stratégie de prise en charge pour un plus grand confort de vie de nos bénéficiaires.



Pouvez-vous nous dire quelques mots sur la présence française en Wallonie dans le secteur du handicap ? C'est une activité économique importante ?

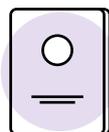
C'est une activité économique essentielle, surtout en termes d'emplois ! En effet, le minimum des normes de prise en charge au niveau des ressources humaines, qui est imposé par l'AVIQ est de 0,75 équivalent temps plein pour 1 bénéficiaire. Une structure comme Cigaline emploie donc au minimum 34 équivalents temps plein. Vous ajoutez évidemment à ceci les infirmiers indépendants, médecins, kinésithérapeutes, orthophonistes, etc. Les structures qui assurent des activités sportives ou de loisirs aux alentours sont aussi bien sollicitées. Il y a actuellement plusieurs milliers de personnes de nationalité française qui résident dans notre pays, nous pouvons vite imaginer que cette forme d'accord entre la France et la Wallonie est importante pour notre région.

Si vous aviez un souhait pour le secteur du handicap, quel serait-il ?

Ce serait de réussir à changer les mentalités, mais sans doute pas comme on pourrait le penser. Pour changer les mentalités et le regard qu'on porte sur le handicap, il faut changer préalablement la mentalité du métier, c'est-à-dire avant tout chez les acteurs de terrain et les futurs éducateurs. Trop peu de travailleurs sociaux saisissent réellement ce que l'on peut offrir aux personnes souffrant de handicap en termes d'outils pour une vie meilleure. Avant de se mettre en quête de reconnaissance pour toutes ces personnes, ne devrions-nous pas commencer à faire connaissance avec elles et à ne pas les réduire à une fonction essentiellement « occupationnelle » ?



Julien Castagna
Directeur



PASSEPORT TECHNIQUE

Institution : Cigaline

Secteur : Commercial

Type d'institution : Handicap, APC/SAFAE

Année de lancement des activités :
2008, reprise en avril 2019

Localisation : Rue de l'Hôpital, 3
à 6567 Merbes-le-Château

Nombre de lits : 48

Nombre d'employés : 45

Site web : <http://www.cigaline.be>



QUELQUES CHIFFRES

+ 8000

personnes handicapées françaises hébergées dans des institutions/centres en Région wallonne

3

la Cigaline exploite 3 centres d'accueil et d'hébergement pour personnes adultes handicapées mentales

Trop peu de travailleurs sociaux saisissent réellement ce que l'on peut offrir aux personnes souffrant de handicap en termes d'outils pour une vie meilleure.

REGROUPEMENT GAGNANT

MAISON DE REPOS ET DE SOINS LE HANOIS

Wallonie Santé ne finance pas que les infrastructures. C'est aussi un outil de soutien aux institutions en redéploiement, qui doit permettre de pérenniser les activités et l'emploi. La Résidence « le Hanois » par exemple a connu quelques difficultés passagères desquelles l'institution est ressortie renforcée.

Si Wallonie Santé soutient la croissance et le développement des institutions de soins et de l'action sociale, le fonds d'investissement peut aussi intervenir dans des périodes plus difficiles. C'est le cas de la maison de repos « Le Hanois » à la trésorerie fragilisée suite à des travaux mal évalués. Cette structure a finalement été rachetée par le groupe Damit & Co qui possède une autre institution de ce type dans la région. Wallonie Santé est intervenue en soutien au nouvel entrepreneur, tant au niveau de la reprise que par la mise en place d'un prêt de trésorerie. Grâce aux garanties de Wallonie Santé, l'opération a pu être menée à bien avec les partenaires bancaires et la Résidence « Le Hanois » peut enfin retrouver la voie de la croissance.



Vous possédez déjà une maison de repos dans la région (58 lits). Quelle est votre stratégie avec l'acquisition du Hanois (59 lits) ?

Il s'agit d'une stratégie construite à partir des compétences que nous détenons déjà. Nous sommes déjà propriétaires d'une maison de repos de taille identique, le Château Belle Chasse, située dans la même commune. Notre stratégie consiste à développer notre offre en anticipant les futurs besoins sociaux (vieillesse, augmentation des pathologies...). Il s'agit de capitaliser sur nos compétences et nos lignes directrices qui sont celles d'une qualité très élevée des soins et des services aux personnes âgées. Notre stratégie est celle de la croissance d'une part (augmentation de la capacité d'accueil) et du développement de l'éventail des services de l'autre (courts séjours, résidences-services, etc.) Le marché n'est pas encore saturé. Il est donc possible d'accueillir davantage de résidents.

L'exploitation des synergies entre deux établissements d'accueil et d'hébergement procure aussi des avantages, à la fois en termes financiers et d'optimisation des services. Des économies d'échelle sont également possibles, notamment concernant le pouvoir de négociation auprès des différents fournisseurs ou la politique de gestion du personnel.

Comment Wallonie Santé a-t-elle pu vous aider dans le cadre de cette acquisition et du redéploiement de la Résidence Le Hanois ?

Sans l'aide de Wallonie Santé, nous n'aurions pu acquérir la Résidence Le Hanois. Les banques traditionnelles étaient prêtes à nous suivre, mais nous avions besoin d'un coup de pouce supplémentaire. Après une écoute attentive et une analyse professionnelle et approfondie de notre dossier, Wallonie Santé s'est engagée à intervenir sous forme d'un prêt, mais aussi d'une garantie. La situation était débloquée. Au-delà du rachat du Hanois, cette intervention supplémentaire nous a permis de remettre à flot la trésorerie de l'institution et de financer plusieurs projets nécessaires à l'épanouissement des résidents ainsi que des membres du personnel. L'intervention de Wallonie Santé nous a donc tout simplement permis de concrétiser un deuxième investissement.



PASSEPORT TECHNIQUE

Nous assumons et revendiquons le côté « familial » de notre organisation.

Institution : Résidence Le Hanois
Secteur : Commercial
Type d'institution : MR-MRS et Résidences-services
Année de lancement des activités : 1987
Localisation : Rue du Hanois, 1 à 6140 Fontaine-l'Évêque
Nombre de lits : 59 lits (dont 25 lits MRS)
CA 2019 : 1,85 Mio € (résidence Le Hanois uniquement)
Nombre d'employés : 42 travailleurs
Numéro d'entreprise : BE 0421.479.153
Site internet : En développement



Charly Geurinckx,
Gérant

Quels sont vos objectifs et projets à court et moyen termes ? Pouvoir encore étendre vos activités, les diversifier avec une résidence-services par exemple ?

Pour la Résidence Le Hanois, nous avons plusieurs projets en réflexion. Tout d'abord, la rénovation complète de la partie la plus ancienne du bâtiment ainsi que l'introduction d'une demande d'accord de principe pour obtenir 10 lits supplémentaires. Un autre projet concerne la construction de 25 logements de type « résidence-services » sur le terrain contigu, qui nous permettrait de nous adresser à des personnes âgées plus autonomes.

Pensez-vous que la tendance actuelle aux regroupements dans le secteur va évoluer, peut-être aussi suite à la crise du COVID-19 ?

Nous connaissons tous la volonté d'expansion et la puissance financière des grands groupes commerciaux. Le Covid-19 va peut-être ralentir leurs intentions dans la mesure où de nouvelles contraintes risquent d'émerger à l'avenir. De notre côté, nous assumons et revendiquons le côté « familial » de notre organisation. Des maisons de repos à taille humaine, de 60 à 80 lits, semblent justes. Elles nous permettent de maîtriser l'ensemble des indicateurs essentiels de l'organisation et de connaître l'ensemble des acteurs de l'institution : résidents, familles, membres du personnel, médecins, prestataires extérieurs, etc.

Quel est votre sentiment sur l'avenir du secteur et son financement ?

Avec la pandémie, la demande a quelque peu ralenti ces dernières semaines. Néanmoins, nous pensons que les maisons de repos resteront dans les années à venir un acteur essentiel dans la prise en charge des personnes âgées dépendantes. Le financement doit être au moins maintenu à son niveau actuel, voire renforcé si l'on veut améliorer la prise en charge des résidents tout en attirant du personnel et des talents. Il va de soi en tout cas que la crise du covid-19 nous obligera à revoir les processus de fonctionnement. Il faudra opter pour une amélioration continue, notamment pour les pratiques hygiéniques.



CARINE SCHADECK

CONSEILLER PÔLE SANTÉ

TÉMOIGNAGE

Comment êtes-vous arrivée chez Wallonie Santé ?

Économiste de formation, j'ai eu l'occasion d'exercer plusieurs fonctions depuis le début de ma carrière, dont deux ont été décisives dans mon choix de rejoindre Wallonie Santé. La première est assurément la fonction de Directeur administratif et financier que j'ai eu l'occasion d'occuper pendant plus de 11 ans dans un hôpital et qui m'a permis d'appréhender le secteur des soins de santé. La seconde est une expérience dans le secteur bancaire, lors de laquelle j'ai pu forger mes compétences analytiques et de conseil en matière de financement.

En tant que fonds d'investissement dédié à la santé, Wallonie Santé me permet d'utiliser ces acquis et de les développer au profit d'une nouvelle mission porteuse de sens.

Qu'est-ce qui vous a séduit dans le projet de Wallonie Santé ?

En tant que Directeur administratif et financier d'un hôpital, j'ai suivi les changements intervenus ces dernières années tant au niveau des modalités de financement des acteurs de la santé par les entités fédérale et fédérée qu'au niveau des organismes bancaires.

Les besoins de financement sont importants, notamment en infrastructures, pour faire face aux besoins de rénovation, agrandissement, réaménagement, etc. de nos établissements de soins.

Dans ce contexte, la recherche de solutions alternatives de financement, complémentaires aux interventions des partenaires financiers classiques, s'avère nécessaire.

En tant que premier outil wallon destiné à accompagner le financement des établissements de soins, Wallonie Santé peut apporter une réponse.

Le fait qu'il s'agisse d'un nouvel outil était également un challenge intéressant qui a motivé mon choix. Enfin, cela me permet de rester en prise directe avec l'évolution du secteur des soins de santé.

Vous aviez une solide expérience en milieu hospitalier. Or, Wallonie Santé s'adresse à la fois aux hôpitaux, mais aussi aux maisons de repos et de soins et aux acteurs du monde du handicap. C'est un domaine plus vaste et qui suppose aussi des tailles de structures très différentes. Comment avez-vous appréhendé cela ? Et quels avantages éventuels retirez-vous de cet élargissement d'activité ?

Je connaissais déjà également le secteur des maisons de repos et c'est donc surtout le secteur du handicap que j'ai davantage découvert.

De manière générale, l'ensemble de ces établissements partagent une même logique de financement et de gouvernance, celle-ci étant largement définie par les textes légaux. Partout, on retrouve également l'importance du personnel, soignant et non soignant, au chevet du patient ou du résident.

Par contre, bien sûr, les enjeux de gestion au quotidien sont très différents selon que l'on est un hôpital de 1000 lits avec 4500 travailleurs ou un centre spécialisé avec 10 lits.

Cette diversité est riche, car l'approche sera différente dans la manière d'appréhender et de structurer les besoins, de même que dans l'accompagnement et le suivi de l'intervention.

Cela permet également d'avoir une vision plus complète du paysage de la santé, à l'heure des réseaux de soins et de la prise de conscience de la nécessaire coopération entre les différents acteurs de la santé.

La diversité du secteur de la santé est riche et l'approche sera différente dans la manière d'appréhender et de structurer les besoins de chaque établissement.



On comprend que Wallonie Santé finance la croissance des structures de santé et de l'action sociale. Mais Wallonie Santé exerce des fonctions similaires à celles de la SOGEP. Autrement dit, soutenir les structures qui peuvent être en difficulté ?

Chaque entreprise peut connaître des périodes plus difficiles sur le plan financier, qui se traduisent par une augmentation de ses besoins de trésorerie. Les structures de santé peuvent également y être confrontées, et c'est d'autant plus difficile que leurs marges de manœuvre sont extrêmement réduites. Wallonie Santé peut les soutenir. Dans le cadre particulier de la crise du COVID-19, des outils spécifiques ont d'ailleurs été mis en place pour répondre aux besoins de trésorerie générés par la crise.

Wallonie Santé intervient toujours en partenariat avec des organismes prêteurs privés. Comment cette collaboration se passe-t-elle et quelle est la valeur de la contribution de Wallonie Santé ?

Les banques et les outils publics de financement (la SOGEP, la SOWALFIN, la SRIW et autres « invests ») collaborent depuis bien longtemps pour trouver des solutions de financement adaptées aux besoins des entreprises du secteur marchand. Avec la création de Wallonie Santé, une même démarche peut maintenant être adoptée pour le secteur non marchand de la santé. Les contacts avec les organismes prêteurs sont très positifs en la matière. Il faut néanmoins développer davantage la communication autour de nos solutions afin que l'appel à Wallonie Santé devienne un réflexe là où une notre intervention apporte une plus-value.

Le monde au sens large de la santé est en pleine mutation. Comment pensez-vous que les choses vont évoluer à moyen terme ?

Le secteur de la santé a connu des changements majeurs, avec la régionalisation des soins de santé, la réforme du financement des infrastructures, la mise en place des réseaux, pour n'en citer que quelques-uns. Cette évolution est loin d'être terminée.

La crise du COVID-19, si elle a eu pour effet de stopper à court terme certains projets, pourrait avoir pour effet d'amplifier et d'accélérer certaines mutations, notamment en faveur d'une meilleure structuration et articulation de l'offre de soins entre les différentes lignes et les prestataires de soins. N'oublions pas qu'au cœur de ce dispositif, il y a le patient.

NOS PARTENAIRES/VINCENT COOLEN, EXPERT SECTEUR PUBLIC ET NON-MARCHAND, CBC

Quelle est l'approche développée par CBC dans le cadre du financement des entreprises ?

CBC développe une stratégie de « leading performer » et est très sensible à faire grandir sa région. Près de 100 % de l'épargne de nos clients est réinvestie dans l'économie réelle via des crédits sur mesure aux entreprises et aux particuliers. Soit plus de 1 milliard € au service de la dynamique wallonne en termes d'investissements, d'innovation et d'emploi. Soutenir et guider nos entreprises vers de nouveaux horizons au travers de solutions globales à valeur ajoutée (digitales, vision SCAN 360°, crédits sur mesure, partenariats, etc.) fait partie du quotidien de notre vision stratégique et commerciale.

Dans quel(s) projet(s) s'est déroulée la collaboration avec Wallonie Santé ?

CBC Banque et Assurance dispose d'une longue expertise dans le secteur des institutions de soins et elle y a tissé de nombreux liens, notamment avec les administrations publiques. Dès le début, nous avons collaboré avec Wallonie Santé dans le montage de dossiers du secteur des aînés et des personnes handicapées essentiellement pour challenger des investissements immobiliers et des rachats de parts. Nous gardons à l'esprit que ce partenariat peut être complété par l'octroi de prêts subordonnés, de prise de participation temporaire au capital ou de garanties, ce qui pourrait résoudre le risque de solvabilité ponctuel rencontré par certaines institutions impactées par la crise Covid. Le recours aux services de Wallonie Santé améliore la proposition de valeur à l'égard de notre clientèle et permet la réalisation de projets utiles à la collectivité qui, sans ce soutien, n'auraient pu voir le jour.

Quel est votre sentiment sur le partenariat public-privé ?

La particularité de Wallonie Santé est l'exclusivité qu'elle réserve dans ses interventions aux acteurs des soins de santé. Nos différents échanges avec Wallonie Santé ont toujours été riches, constructifs et orientés clients. Nous sommes très satisfaits de pouvoir compter sur ce nouveau partenaire afin d'élargir les solutions pour nos clients.

Plus d'informations sur <https://www.cbc.be/entreprendre/fr.html>



CHIFFRES CLÉS

100 %

Près de 100 % de l'épargne de nos clients réinvestie dans l'économie réelle

1

milliard €
au service de la dynamique wallonne

Vincent Coolen,
Expert Secteur Public
et Non-Marchand, CBC



NOS PARTENAIRES/OLIVIER HELBOT MANAGER SOCIAL PROFIT ING BELGIQUE

ING Belgique a acquis depuis de nombreuses années une expérience dans le financement du secteur de la santé. Notre politique est orientée de manière active vers l'ensemble des acteurs de la prise en charge des personnes, que ce soit à l'hôpital ou dans des structures adaptées aux personnes âgées ou aux moins valides d'entre nous.

Nous accompagnons les institutions qu'elles soient de nature commerciale, associative ou publique et quelle que soit leur taille.

Suite à la crise sanitaire qui frappe de plein fouet notre pays, ING a récemment signé avec Wallonie Santé une Convention Cadre qui vient formaliser les bonnes relations qu'ING et Wallonie Santé entretiennent depuis plusieurs années. Les séances d'information dispensées par Wallonie Santé au sujet de ses services et produits permettent aux Relationship Managers d'ING de concrétiser divers projets dans les meilleures conditions. La construction d'une nouvelle aile du CHU Tivoli à La Louvière est un excellent exemple de notre partenariat financier. Nous ne pouvons que nous réjouir de participer à un tel projet en collaboration étroite avec Wallonie Santé et d'autres organismes financiers et d'assurances.



Olivier Helbot,
Manager Social Profit ING Belgique,
Segment Institutionnel

De très nombreux acteurs du secteur public et social ont trouvé en ING un partenaire de confiance. Entre 2013 et 2019, le volume de crédits ING a augmenté de plus de 50 % pour ces secteurs. Plus de 85 % des hôpitaux ont choisi ING comme partenaire, de même qu'un nombre important d'organisations du secteur des soins de santé, les ONG, les hautes écoles et universités, les fédérations professionnelles, les maisons de repos, les secrétariats sociaux, les mutualités...

En tant que partenaire et conseiller, ING entend également apporter une réelle plus-value au-delà des services bancaires. Au travers de divers événements, articles et études, ING souhaite stimuler les interactions au sein de l'écosystème dans son ensemble, en facilitant les échanges, les débats, les rencontres entre tous ses acteurs.

Plus d'info sur : ing.be/healthcare

CHIFFRES CLÉS

50%

L'augmentation du volume de crédit entre 2013 et 2019 dans le secteur Santé

85%

des hôpitaux choisissent ING comme partenaire financier

**ING souhaite
stimuler les
interactions
en facilitant
les échanges,
les débats, les
rencontres.**

NOS PARTENAIRES/ CHRISTOPHE HAPPE, DIRECTEUR GÉNÉRAL UNESSA



Christophe Happe
Directeur Général
d'Unessa

Quels sont les plus gros défis du secteur hospitalier ces dernières années ?

Le premier défi est sans doute celui de la soutenabilité budgétaire des hôpitaux. Les économies imposées au secteur ces dernières années ont amené les comptes de résultat d'un certain nombre d'institutions dans le rouge. Or, sans ressources propres, il est impossible au secteur hospitalier d'assurer son développement. L'évolution de la médecine et l'essor des technologies médicales toujours plus performantes nécessitent des investissements importants. Il en va de même pour la prise en charge des patients dans un cadre sécurisé et confortable, qui implique une modernisation des infrastructures hospitalières. Le premier plan de construction déployé par la Wallonie (et en parallèle par la Fédération Wallonie Bruxelles) doit permettre la reconstruction et la modernisation progressive du parc hospitalier, en cohérence avec les diverses réformes du paysage hospitalier et des mécanismes de financement. Ce plan doit trouver à s'appliquer concrètement sur le terrain. Autre défi, celui de la prise en charge des maladies chroniques, dont la prévalence augmente en raison du vieillissement de la population, mais également des modes de vie plus sédentaires. Cela nécessite une prise en charge beaucoup plus intégrée dans le cadre d'un continuum de soins, mais également à terme un renforcement des politiques de prévention.

La récente constitution des réseaux hospitaliers va-t-elle améliorer les choses ?

La question de la mise en œuvre des réseaux hospitaliers est également un défi. Le secteur hospitalier a en effet dû s'engager pendant de longs mois dans des négociations souvent complexes pour parvenir à mettre en œuvre ces réseaux. Il convenait non seulement de répondre au fonctionnement des réseaux hospitaliers locorégionaux imposés par la modification de la loi sur les hôpitaux, mais également de tenter de répondre aux défis, notamment en matière de meilleure utilisation des ressources, de bonnes coordinations entre les institutions (la question de qui fait quoi, où et pourquoi), de spécialisation et de filière de soins. Cette mise en réseau devait également permettre de répondre à la rareté des ressources en réalisant des économies d'échelle via une meilleure répartition des tâches entre institutions. S'il s'agit bien d'une réponse à la rareté des moyens disponibles et à l'amélioration de la continuité des soins, il ne s'agit pas non plus de la panacée. Les réseaux doivent en effet être déclinés sur le terrain afin d'améliorer l'efficacité. Mais ils ne peuvent répondre à tous les défis si l'hôpital en lui-même fait face à un sous-financement chronique. On l'a particulièrement vécu lors de la crise du Covid-19. On constate qu'il ne s'agit pas uniquement d'améliorer l'organisation et l'efficacité au niveau de l'hôpital. L'efficacité doit prévaloir à tous les niveaux de la chaîne de décision si on veut répondre efficacement aux défis de demain. Et le financement doit être correct en rapport avec les besoins de la population.

Il est nécessaire d'améliorer le financement de l'activité hospitalière et de trouver un meilleur équilibre entre les ressources. Cela passe par un refinancement global de l'activité hospitalière.



Quel est le cheval de bataille prioritaire de votre fédération ?

Suite à la crise du Covid-19, il sera nécessaire d'améliorer le financement de l'activité hospitalière et de trouver un meilleur équilibre entre les ressources. Cela passe par un refinancement global de l'activité hospitalière en tant que telle. L'équilibre financier des hôpitaux est aujourd'hui beaucoup trop précaire, car fortement lié à des ressources négociées au cas par cas. La partie financée par le budget des moyens financiers des hôpitaux, qui constitue la base du financement, a perdu de son importance au cours des années. Aujourd'hui, il faut négocier à tous les étages de l'hôpital pour se financer correctement. Pensons notamment aux rétrocessions d'honoraires, aux divers suppléments, à la politique des médicaments. Il faut retrouver de la stabilité et obtenir un financement correct des activités hospitalières pour répondre aux défis qui s'annoncent. La crise que nous venons de traverser ne fait que nous renforcer dans cette conviction. En effet, en raison de l'activation des plans d'urgence hospitaliers, les activités des hôpitaux ont été fortement réduites et les ressources se sont tariées. Il importe aujourd'hui d'apporter des réponses à ces problèmes.

Quel est votre sentiment au sujet du nouvel outil économique régional Wallonie Santé ?

Nous sommes favorables au renforcement des outils économiques qui peuvent apporter des solutions de financement aux opérateurs actifs dans les domaines de la santé et de l'action sociale, qu'ils soient développés par le secteur public ou privé. Il convient toutefois d'être attentif à ce que chacun demeure dans son rôle. Les outils économiques doivent permettre d'apporter des solutions aux problèmes de financement rencontrés par certaines institutions lorsqu'elles cherchent à financer leurs investissements, notamment en matière d'infrastructure. Mais les outils économiques ne doivent pas venir suppléer des difficultés engendrées par un manque de ressources liées à des choix politiques ou de gestion.



COVID-19

WALLONIE SANTÉ

AU CŒUR DE L'ACTION !



42,8

Mios € de financement de matériel stratégique médical d'urgence

L'actualité de ce début 2020 impose un mot sur la crise du coronavirus qui a fortement impacté le secteur de la Santé. Wallonie Santé a mobilisé ses ressources humaines et financières ... et elle continuera à le faire tout au long des mois à venir.

La pandémie de coronavirus a touché durablement tous les secteurs d'activité. En première ligne, le monde de la santé n'a évidemment pas été épargné. Et cela ne concerne pas que les hôpitaux dont les services de soins intensifs sont pratiquement arrivés à saturation. La sphère de l'Action sociale a également été durement impactée. Dans les maisons de repos, les résidences-services, la situation s'est rapidement dégradée. La moitié des décès comptabilisés dans notre région l'ont été en maison de repos ou en centre de soins selon les chiffres de Sciensano. Il est évident que la crise laissera un profond traumatisme dans le secteur. Au point qu'il est désormais nécessaire de repenser notre système de soins de santé pour pouvoir faire face à une potentielle seconde vague ou à d'autres pandémies éventuelles.

Wallonie Santé s'est rapidement mobilisée pour mettre en place un système de soutien aux structures de la santé et de l'action sociale et ce, dès le début de la crise.

Il est désormais nécessaire de repenser notre système de soins de santé pour pouvoir faire face à une potentielle seconde vague ou à d'autres pandémies éventuelles.

Les mesures « anti-Covid19 »

Concrètement, Wallonie Santé a développé plusieurs outils de soutien financier dont certains, totalement nouveaux. Ainsi, un moratoire sur les crédits en cours a été proposé à toutes les institutions du portefeuille et appliqué automatiquement pour l'échéance de mars 2020. Un volet « garanties » en couverture de prêts bancaires a été développé, proposant une couverture plafonnée à 2,5 Mios € pour les nouveaux prêts bancaires octroyés aux entreprises qui n'étaient pas en difficulté au 31/12/2019. Pour ce qui concerne les prêts, deux formules sont proposées. La première ne s'éloigne pas de l'activité traditionnelle de Wallonie Santé dans le sens où il s'agit de « prêts partenaires » doublant dans le chef de notre Société la mise des établissements prêteurs (« pari passu » ou « 1 euro public pour 1 euro privé »). À côté de cela, un prêt exceptionnel d'urgence de soutien à la trésorerie peut être obtenu selon la règle européenne de minimis. Ce prêt d'urgence est plafonné à un montant maximal de 200.000 € et bénéficie d'une franchise de remboursement sur le capital de 1 an pour un taux d'intérêt fixe de 2 % au bénéfice des MR et MRS. Enfin, Wallonie Santé est disposée également à prendre des prises de participation temporaire au capital des institutions du secteur de la santé afin de renforcer la solvabilité de celles-ci déjà confrontées actuellement à une crise de liquidité.

Sur la proposition de la Ministre de la Santé, Mme Christie Morreale, une enveloppe exceptionnelle de 10 Mios euros a ainsi été dégagée au bénéfice des MR/MRS par le Gouvernement wallon le 16 juillet 2020 en vue de renforcer les moyens d'action de Wallonie Santé dans le cadre des mesures anti-Covid19.

Au 1^{er} juillet, Wallonie Santé a d'ores et déjà enregistré des demandes de financement Covid-19 pour un montant global de 6,5 millions €.

10

Mios € dégagés pour renforcer les moyens d'action de Wallonie Santé au bénéfice des MR et MRS

6,5

Mios € c'est le montant des demandes de financement enregistré le 1^{er} juillet 2020

2,5

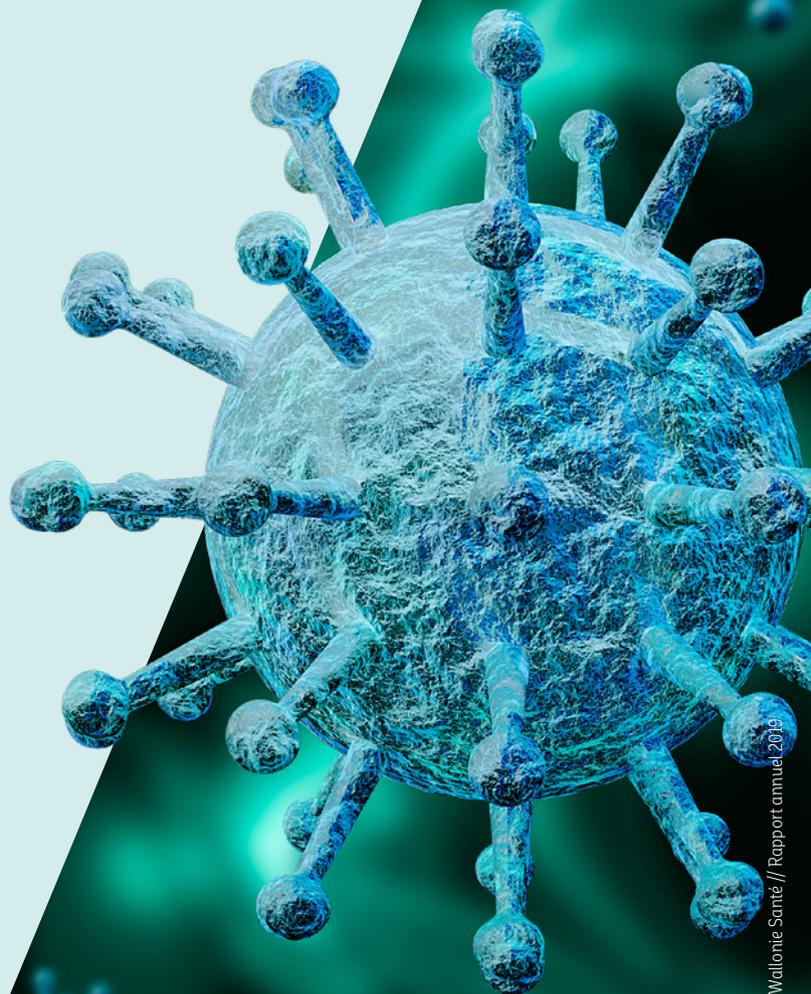
Mios € de garanties octroyés aux entreprises pour les prêts bancaires

Le financement des commandes urgentes pour les organismes agréés par l'AVIQ

Le Gouvernement wallon a en outre décidé de confier le préfinancement du matériel médical d'urgence à Wallonie Santé. Unique outil financier régional destiné au secteur des soins de santé, Wallonie Santé va préfinancer à hauteur de 42,8 millions € les commandes urgentes passées par l'AVIQ pour les organismes agréés. Il s'agit de soutenir en matériel les services de première ligne d'aide et de soins, de santé mentale, de santé des aînés, de handicap et d'action sociale en Région wallonne durement touchés par la crise sanitaire du coronavirus. Le préfinancement de Wallonie Santé va permettre à l'AVIQ d'acquérir 7,7 millions de masques chirurgicaux supplémentaires – en plus des 4 millions produits par l'usine Deltrian à Fleurus – et 1,55 million de masques FFP2. Outre les masques, le financement permet d'étendre les commandes à d'autres équipements tels que des gants, des visières, des blouses et des charlottes afin d'assurer une protection optimale du personnel soignant des institutions et des patients.

Au 1^{er} juillet 2020, des commandes pour un montant de près de 17 Mios euros ont été déjà passées dont 39 % au bénéfice d'entreprises wallonnes. C'est cela aussi la valeur ajoutée de Wallonie Santé, soutenir l'activité économique par l'acquisition de matériel stratégique de protection en Wallonie.

Wallonie Santé tient tout particulièrement à remercier l'AVIQ, l'AWEX et la SRIW qui grâce à leur professionnalisme et à leur compétence ont couronné de succès cette mobilisation totalement inédite pour notre jeune société et son équipe.





NOTRE MISSION, NOS MÉTIERS

Wallonie Santé est le fonds d'investissement wallon dédié au financement des acteurs de l'Action Sociale et de la Santé. Wallonie Santé a été créée à l'initiative du Gouvernement wallon afin de développer le Pôle « Investissements Santé » de la Région. Il s'agit du premier outil économique régional wallon actif dans les domaines de l'Action Sociale et de la Santé

MISSIONS

Wallonie Santé a un objectif : soutenir le développement économique et social de la Wallonie. Notre mission vise à conseiller et à accompagner les acteurs de l'Action Sociale et de la Santé **dans leurs projets d'investissement, dans le cadre d'une approche durable et socialement responsable.** Wallonie Santé a également pour vocation d'accompagner la réorganisation du paysage des soins de santé en adéquation avec les nouveaux besoins de la population (coûts croissants, progrès technologiques, vieillissement de la population, augmentation des maladies chroniques, etc.).

NOTRE MÉTIER

PRÊT OU PRÊT SUBORDONNÉ,

complémentaire à un crédit bancaire

CAPITAL,

prise de participation temporaire

GARANTIE,

en couverture d'un crédit bancaire

PRÊT VERT

Financement des économies d'énergie

AUTRES ACTIVITÉS :

Intérim Management, tiers-investissement pour les énergies vertes, conseils financiers

NOS VALEURS

NOS VALEURS



Notre plus-value

Wallonie Santé intervient pour compléter votre tour de table financier. Au-delà des capitaux, Wallonie Santé vous accompagnera sur base du concept « Smart money » :

- Nos équipes sont spécialisées dans le secteur et veillent en permanence à actualiser leurs connaissances ;
- Nous avons pour vocation d’accompagner les entreprises et institutions en endossant le rôle de conseil, de défense et de constitution de demandes de financement par exemple ;
- Nos conseillers peuvent également jouer un rôle actif en tant qu’administrateur ou observateur au Conseil d’administration des sociétés dans lesquelles Wallonie Santé intervient.
- Nous assumons un rôle de veille économique et prospective au bénéfice du secteur de l’Action sociale et de la Santé.

Les critères

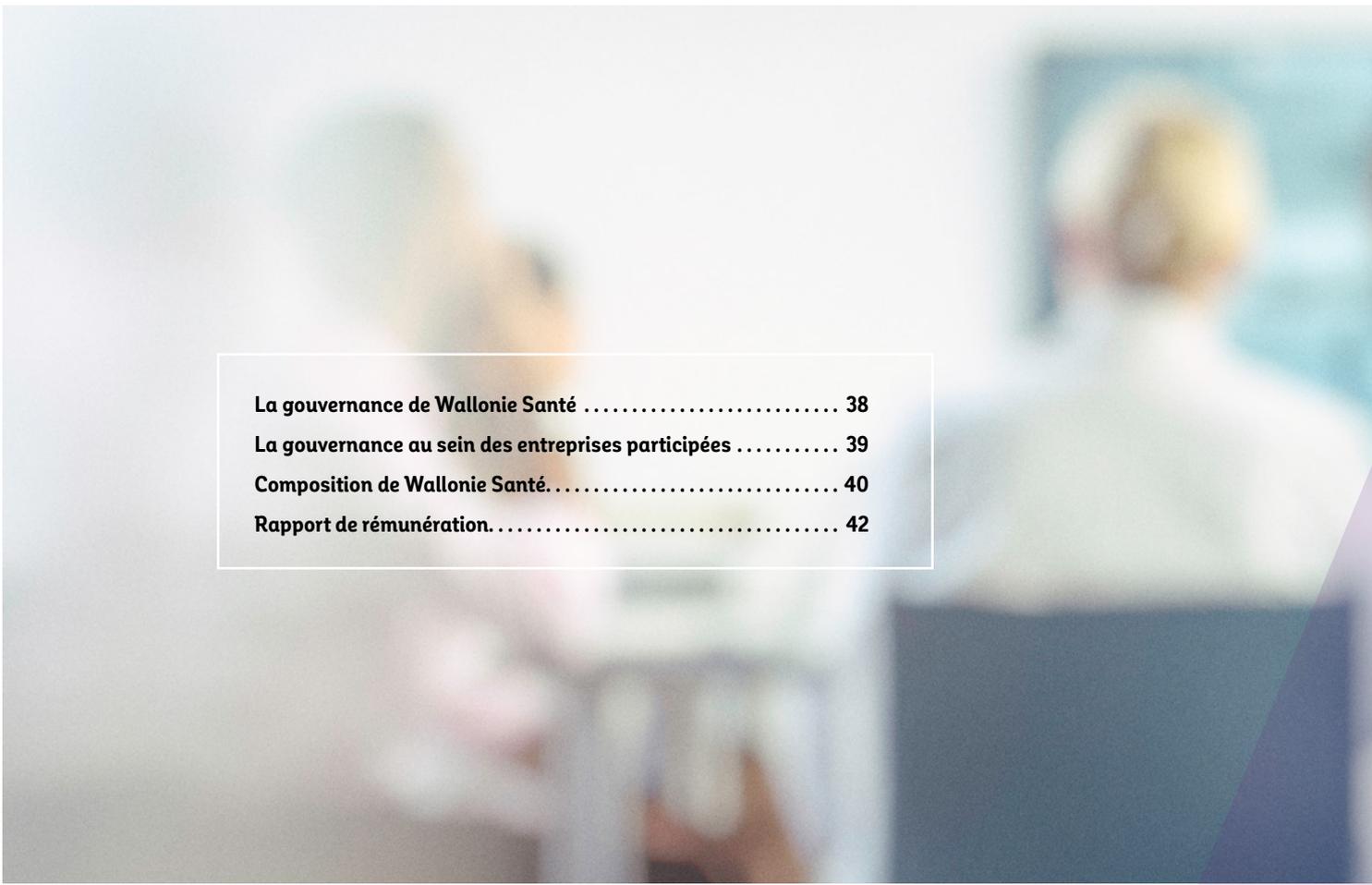
Les organismes de soins agréés, quels que soient leur forme juridique, leur statut (public ou privé) et leur taille :

- Hôpitaux (généraux et psychiatriques) ;
- Établissements pour personnes âgées : MR, MRS, CSJ, résidences-services ;
- Structures pour personnes handicapées ;
- Maisons médicales et associations de santé intégrée ;
- Services et centres en santé mentale

dont le siège d’exploitation et/ou le lieu d’investissement est situé en Région wallonne et relèvent des compétences de cette dernière.

Sont exclus :

- Les hôpitaux académiques relevant des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Les crèches.



La gouvernance de Wallonie Santé	38
La gouvernance au sein des entreprises participées	39
Composition de Wallonie Santé.....	40
Rapport de rémunération.....	42

The image features a blurred background of a meeting with several people in business attire. A large purple triangle is overlaid on the left side, and a smaller purple triangle is at the bottom center. A white rectangular box with a purple border is centered in the middle of the page.

GOVERNANCE

LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En tant que société anonyme de droit privé, Wallonie Santé est soumise au Code des sociétés et des associations (CSA). Elle est également régie par le décret du 24 novembre 2016 apportant modifications au décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ainsi que le décret du 29 mars 2018 modifiant les décrets des 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public et du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public, visant à renforcer la gouvernance et l'éthique au sein des organismes wallons.

La gouvernance au sein de Wallonie Santé se traduit notamment par :

- L'existence de comités spécialisés (Comité d'audit, Comité de rémunération) ;
- Un souci de transparence, qui se traduit, entre autres, par un « reporting » régulier au Conseil d'administration qui définit la stratégie de la société, via des outils standards et performants ;
- L'importance des stakeholders et, en particulier, des partenaires de l'Action Sociale et de la Santé ;
- Un Comité de direction qui exécute la politique générale de la Société et en assume la gestion journalière ;
- Un Comité de crédit Fast Track qui prend hebdomadairement des décisions d'investissements jusqu'à 1 Mio €.

Outre le fait que toutes les interventions financières de Wallonie Santé en missions déléguées sont soumises au visa de l'Inspection des Finances de la Wallonie, Wallonie Santé fait l'objet de divers contrôles :

- Les Commissaires du Gouvernement et le Réviseur d'entreprises
- La Cour des Comptes pour l'exécution de ses missions déléguées
- Le Parlement de Wallonie pour le contrôle du suivi de ses missions

Les analyses et interventions de Wallonie Santé sont régies par des notes d'orientation et des lignes directrices qui définissent les modalités selon lesquelles elle propose au Conseil d'administration d'intervenir.

LA GOUVERNANCE

AU SEIN DES ENTREPRISES ET INSTITUTIONS PARTICIPÉES



La gouvernance au sein d'une entreprise ou d'une institution est évidemment bien plus qu'un enjeu éthique. Elle a pour but de définir les règles d'administration et de gestion de l'entreprise ou de l'institution ainsi que de contrôler de son bon fonctionnement. Au final, l'objectif est d'atteindre une gouvernance la plus professionnelle possible et adaptée à la réalité de chaque entreprise et institution, afin de lui permettre d'élaborer, de mettre en oeuvre et de suivre le plan stratégique qui est le sien.

Wallonie Santé est particulièrement attentive à cette dimension, qui doit nécessairement aller de pair avec les financements octroyés aux sociétés et institutions. Des conditions sont ainsi régulièrement posées en lien avec les décisions d'investissement. Wallonie Santé accompagne également ces décisions d'investissement, en capital ou en prêt, en participant le cas échéant aux réunions des organes de gestion de la société.

L'équipe opérationnelle de Wallonie Santé dispose de collaborateurs internes et de partenaires soigneusement sélectionnés.

Au final, l'objectif est d'atteindre une gouvernance la plus professionnelle possible et adaptée à la réalité de chaque entreprise et institution.

WALLONIE SANTÉ COMPOSITION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale est constituée du représentant de la Wallonie, actionnaire unique de Wallonie Santé.

L'actionnaire était représenté lors de l'Assemblée générale ordinaire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de Wallonie Santé est, conformément à ses statuts, composé de 9 membres désignés pour 5 ans sur proposition de la Wallonie.

Tous les administrateurs ont signé la Charte de l'administrateur public prévue par le décret wallon du 12 février 2004.

Le Conseil d'administration s'est réuni 13 fois au cours de l'exercice écoulé

- Laurent LEVAUX, Président
- André-Marie PONCELET, Vice-Président
- Véronique CHARLIER, Administratrice
- Géraldine DEMARET, Administratrice
- Emmanuel SERUSIAUX, Administrateur
- Vincent URBAIN, Administrateur
- Marie-Kristine VANBOCKESTAL, Administratrice
- Laurent ZECCHINI, Administrateur

Les membres du Comité de direction de Wallonie Santé siègent au Conseil d'administration avec voix consultative.

LE COMITÉ DE DIRECTION

La gestion journalière et la direction de la société est assurée par le Comité de direction qui exécute la politique générale et le budget, tracés par le Conseil d'administration.

Ce Comité de direction est institué dans le respect de l'article 7:121 du CSA et comporte 4 membres. Ceux-ci exercent au sein de la société des fonctions permanentes et à temps plein dans le cadre d'un contrat de travail d'employé :

- Philippe Buelen, CEO
- Renaud Witmeur, Membre du Comité de direction
- Benoît Bayenet, Membre du Comité de direction
- Jean-François Robe, Membre du Comité de direction

Le Comité de direction s'est réuni 34 fois au cours de l'exercice écoulé.

LE COMITÉ DE CRÉDIT

Il s'est réuni 8 fois en 2018 et 2019.

Le Conseil d'administration de Wallonie Santé est composé de 9 membres désignés sur proposition de la Wallonie.

LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de rémunération a pour mission principale de définir la rémunération des membres du Comité de direction sur proposition faite au Conseil d'administration.

Il est composé de :

- Géraldine DEMARET, Présidente
- Marie-Kristine VANBOCKESTAL
- Véronique CHARLIER.

Le Comité de rémunération s'est réuni 1 fois le 12 décembre 2018.

LE COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans le contrôle de l'intégrité des comptes de la société et du respect par celle-ci des obligations légales et réglementaires en matière fiscale et comptable.

Il est composé de :

- André-Marie PONCELET, Président
- Emmanuel SERUSIAUX.

Au cours de l'année 2019, le Comité d'audit s'est réuni 3 fois et s'est principalement penché sur :

- Audit de la Cour des Comptes sur les participations de la Région wallonne
- Fixation du budget et des ajustements
- Arrêt des comptes.

LES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT WALLON

- Amaury BERTHOLOME, entré en fonction le 13 septembre 2018
- Jeremy DAGNIES, entré en fonction le 13 septembre 2018
- Nicolas PIRE, entré en fonction le 10 octobre 2019.

LE COMMISSAIRE

Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité, au regard de la loi et des statuts, des opérations de Wallonie Santé, est exercé par un Commissaire désigné pour 3 ans par l'Assemblée générale, parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Lors de l'exercice comptable écoulé, il s'agissait du Cabinet SAINTENOY, COMHAIRE & CO, représenté par Messieurs Paul Comhaire et David Demonceau.

QUELQUES CHIFFRES

8

nombre de fois que s'est réuni le Comité de crédit

9

membres du CA sont élus pour 5 ans sur proposition de la Wallonie

13

réunions tenues par le Conseil d'administration

34

nombre de fois que le Comité de direction s'est réuni

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Informations générales

Nom de l'organisme	Wallonie Santé
Nature juridique	Société anonyme de droit privé
Références légales	Décret du 6 mai 1999 (la loi du 2 avril 1962)
Ministre de tutelle	Madame Christie MORREALE
Période de reporting	2019

A. Informations relatives aux administrateurs publics

1. Informations relatives aux mandats et à la rémunération

a. Conseil d'administration

Nom-Prénom	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle (EUR)
LEVAUX Laurent	Président du Conseil d'administration	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
PONCELET André-Marie	Vice-Président	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
ZECCHINI Laurent	Administrateur	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
VANBOCKESTAL Marie-Kristine	Administrateur	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
URBAIN Vincent	Administrateur	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
CHARLIER Véronique	Administrateur	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
DEMARET Géraldine	Administrateur	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
SERUSIAUX Emmanuel	Administrateur	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0

Commentaires :

Les statuts prévoient que les administrateurs sont nommés pour 5 ans renouvelables.

b. Comité d'audit

Nom-Prénom	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle (EUR)
André-Marie Poncelet	Président du Comité d'audit	19/10/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
Emmanuel Serusiaux	Membre	19/10/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0

Commentaires :

La participation au Comité d'audit n'est pas rémunérée.

Conformément aux statuts de Wallonie Santé, les membres du Comité de direction sont invités aux réunions, avec voix consultative.

c. Comité de rémunération

Nom-Prénom	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle (EUR)
Géraldine Demaret	Présidente du Comité de rémunération	19/10/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
Marie-Kristine Vanbockestael	Membre	19/10/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
Véronique Charlier	Membre	19/10/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0

Commentaires :

La participation au Comité de rémunération n'est pas rémunérée.

Conformément aux statuts de la Wallonie Santé, les membres du Comité de direction participent aux réunions du Comité de rémunération, sauf les dossiers où leur situation personnelle est examinée

2. Règles générales relatives à la rémunération des administrateurs publics

Conseil d'administration	Non rémunéré
Comité d'audit	Non rémunéré
Comité de rémunération	Non rémunéré

3. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat que l'administrateur public a obtenu dans une personne morale dans laquelle l'organisme détient des participations ou au fonctionnement de laquelle il contribue et où l'administrateur public a été désigné sur sa proposition.

Commentaires :

Non applicable (aucun).

4. Informations relatives à la répartition des genres

	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion	3	5	8
dont administrateurs publics	3	5	8
dont administrateurs non publics	-	-	-

5. Informations relatives à la participation aux réunions des organes de gestion pendant l'année 2019

Nom-Prénom	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité de rémunération
LEVAUX Laurent	9/9		
PONCELET André-Marie	9/9	3/3	
ZECCHINI Laurent	8/9		
VANBOCKESTAL Marie-Kristine	8/9		0
URBAIN Vincent	9/9		
CHARLIER Véronique	9/9		0
DEMARET Géraldine	7/9		0
SERUSIAUX Emmanuel	8/9	3/3	

B. Informations relatives au(x) gestionnaire(s)

1. Informations relatives à la relation de travail

Nom-Prénom	Titre	Si contrat :	Comité de rémunération
		Type de contrat Date signature Date entrée en fonction	
BUELEN Philippe	CEO	Sans objet	Sans objet
WITMEUR Renaud	Membre du Comité de direction	Sans objet	Sans objet
BAYENET Benoît	Membre du Comité de direction	Sans objet	Sans objet
ROBE Jean-François	Membre du Comité de direction	Sans objet	Sans objet

2. Informations relatives à la relation de travail

2019	BUELEN Philippe	WITMEUR Renaud	BAYENET Benoît	ROBE Jean-François
Rémunération annuelle de base, y compris ONSS et autres composants de la rémunération	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Rémunération variable	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
TOTAL (RÉMUNÉRATION BRUTE ANNUELLE, Y COMPRIS ONSS)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Plan de pension complémentaire (vie, décès, invalidité)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3. Modalités de paiement de la rémunération variable (le cas échéant)

Néant.

4. Informations relatives aux indemnités de départ

Néant.

5. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat que le gestionnaire a obtenu dans une personne morale dans laquelle l'organisme détient des participations ou au fonctionnement de laquelle il contribue et où le gestionnaire a été désigné sur sa proposition.

	Liste des mandats dérivés	Rémunération brute annuelle (EUR)	Rémunération reversée à l'organisme ? OUI / NON
BUELEN Philippe	Néant		
WITMEUR Renaud	Néant		
BAYENET Benoît	Néant		
ROBE Jean-François	Néant		

C. Informations relatives au(x) commissaire(s) du Gouvernement

1. Informations relatives aux mandats et à la rémunération

Nom et prénom	Date de désignation JJ/MM/AAAA	Durée du mandat Années	Rémunération EUR
BERTHOLOME Amaury	13/09/2018	NA	0
DAGNIES Jeremy	13/09/2018	NA	0
PIRE Nicolas	10/10/2019	NA	0

2. Informations relatives à la participation aux réunions

	Organe de gestion Conseil d'Administration (9 en 2019)	Autre organe décisionnel (*) (3 en 2019)	Autre organe préparatoire
BERTHOLOME Amaury	4/6 (**)	2/3	
DAGNIES Jeremy	9/9	2/3	
PIRE Nicolas	2/3	0/0	

Commentaires

(*) Comité d'audit.

(**) Le mandat de M. Bertholomé a pris fin en octobre 2019 et il a été remplacé par M. Pire.

Bilan après répartition	48
Compte de résultats	50
Affectations et prélèvements	51
Annexes	52
Bilan social	58
Rapport du Commissaire aux comptes 2019.....	60



COMPTES

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF			
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	20	4.055	
ACTIFS IMMOBILISÉS	21/28	5.837.563	
Immobilisations incorporelles	21		
Immobilisations corporelles	22/27		
Terrains et constructions	22		
Installations, machines et outillage	23		
Mobilier et matériel roulant	24		
Location-financement et droits similaires	25		
Autres immobilisations corporelles	26		
Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
Immobilisations financières	28	5.837.563	
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	99.068.118	
Créances à plus d'un an	29		
Créances commerciales	290		
Autres créances	291		
Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
Stocks	30/36		
Commandes en cours d'exécution	37		
Créances à un an au plus	40/41	10.824	
Créances commerciales	40	100	
Autres créances	41	10.724	
Placements de trésorerie	50/53	12.987.916	
Valeurs disponibles	54/58	86.057.747	
Comptes de régularisation	490/1	11.631	
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	104.909.737	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	10/15	104.831.061	
Capital	10	105.000.000	
Capital souscrit	100	130.000.000	
Capital non appelé	101	25.000.000	
Primes d'émission	11		
Plus-values de réévaluation	12		
Réserves	13		
Réserve légale	130		
Réserves indisponibles	131		

Pour actions propres	1310		
Autres	1311		
Réserves immunisées	132		
Réserves disponibles	133		
Bénéfice (Perte) reportée (+)/(-)	14	-168.939	
Subsides en capital	15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net	19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	16		
Provisions pour risques et charges	160/5		
Pensions et obligations similaires	160		
Charges fiscales	161		
Grosses réparations et gros entretien	162		
Obligations environnementales	163		
Autres risques et charges	164/5		
Impôts différés	168		
DETTES	17/49	78.676	
Dettes à plus d'un an	17		
Dettes financières	170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location- financement et dettes assimilées	172/3		
Autres emprunts	174/0		
Dettes commerciales	175		
Acomptes reçus sur commandes	176		
Autres dettes	178/9		
Dettes à un an au plus	42/48	29.167	
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
Dettes financières	43		
Etablissements de crédit	430/8		
Autres emprunts	439		
Dettes commerciales	44	1.756	
Fournisseurs	440/4	1.756	
Effets à payer	441		
Acomptes reçus sur commandes	46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	27.411	
Impôts	450/3	6.513	
Rémunérations et charges sociales	454/9	20.898	
Autres dettes	47/48		
Comptes de régularisation	492/3	49.509	
TOTAL DU PASSIF	10/49	104.909.737	

COMPTE DE RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation			
Marge brute d'exploitation (+)/(-)	9900	-49.965	
Dont : produits d'exploitation non récurrents	76A		
Chiffre d'affaires	70	1.428	
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers	60/61	51.392	
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	62	172.83	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	779	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises) (+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)(+)(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation	640/8	229	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)	9901	-223.802	
Produits financiers	75/76B	57.182	
Produits financiers récurrents	75	57.182	
	753		
	76B		
Charges financières	65/66B	2.057	
Charges financières récurrentes	65	2.057	
Charges financières non récurrentes	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)	9903	-168.678	
Prélèvements sur les impôts différés	780		
Transfert aux impôts différés	680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	67/77	262	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9904	-168.939	
Prélèvements sur les réserves immunisées	789		
Transfert aux réserves immunisées	689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	9905	-168.939	

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	-168.939	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	9905	-168.939	
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P		
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
Affectations aux capitaux propres	691/2		
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	14	-168.939	
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération du capital	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Employés	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXES

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	5.837.563	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8385		
Autres mutations (+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	5.837.563	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525	XXXXXXXXXX	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P		
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	5.837.563	

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	1	
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents	76		
Produits d'exploitation non récurrents	76A		
Produits financiers non récurrents	76B		
Charges non récurrentes	66		
Charges d'exploitation non récurrentes	66A		
Charges financières non récurrentes	66B		
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6503		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES

	Codes	Exercice	
Garanties constituées en leur faveur	9294		
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295		
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES			
Créances sur les personnes précitées	9500		
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé			
Garanties constituées en leur faveur	9501		
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502		
LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)			
Emoluments du commissaire		3.497	

TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES

	Exercice	
Avec des personnes détenant une participation dans l'entreprise		
Nature des transactions		
Avec des entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation		
Nature des transactions		
Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de l'entreprise		
Nature des transactions		

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune	
Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation* :	SOCIETE WALLONNE DE GESTION ET DE PARTICIPATIONS Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus petit BE 0426.887.397 Boulevard d'Avroy 38 4000 Liège BELGIQUE

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION PRÉVUES POUR LES INVENTAIRES PRESCRITS PAR L'ARTICLE 9 DE LA LOI DU 17 JUILLET 1975

GENERALITES

1. Les avoirs, les droits et obligations dont la valeur nominale est libellée en monnaies étrangères sont, pour leurs évaluations, converties en euros, au dernier cours de change de l'exercice.
2. Le Conseil d'Administration peut autoriser des dérogations aux règles prévues ci-dessous dans les cas exceptionnels où leur application systématique ne donnerait pas une image fidèle de la nature et du montant des avoirs et dettes de la société, ainsi que de ses charges et produits.

ACTIF

1) Frais d'établissement

Les amortissements sont pratiqués de manière linéaire au taux de 20 %.

2) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. Cette valeur comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les amortissements sont pratiqués de façon linéaire, aux taux annuels suivants :

- installations et aménagements : 15 %
- matériel de bureau : 20 %
- mobilier : 20 %
- matériel roulant : 25 %
- matériel informatique : 33,3 %
- matériel et matériel roulant en leasing : 20, 25 ou 33 % selon la durée du leasing
- matériel de bureau : 20 %
- mobilier : 10 %

Leurs immobilisations corporelles feront l'objet d'amortissements complémentaires lorsqu'en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation pour la société. Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessés d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise feront, s'il échet, l'objet d'un amortissement complémentaire de manière à faire concorder leur évaluation à la valeur estimée de réalisation.

3) Immobilisations financières

3.1. Participations

3.1.1. Les participations sont comptabilisées à leur prix d'acquisition à l'exclusion des frais accessoires qui sont pris en charge de l'exercice.

3.1.2. A la fin de l'exercice, il est procédé à une évaluation individuelle de chaque titre en portefeuille, de manière à ce qu'elle corresponde à la valeur comptable de l'actif net de la société dans laquelle la participation est détenue.

Les réductions de valeur, actées à charge d'exercices antérieurs en diminution du prix d'acquisition des immobilisations financières et estimées ultérieurement excédentaires ou sans objet, en vertu des critères d'évaluation précités, seront reprises en produit selon l'affectation qui aura été donnée à la réduction de valeur initiale.

Par contre, les plus-values de réévaluation qui vont au-delà de leur valeur d'acquisition seront reconnues au niveau des fonds propres en fonction de la quote-part des actions détenues dans la société sur base de l'actif net comptable.

3.1.3. Règles spéciales d'évaluation

a) la valeur d'acquisition pour les titres nouveaux souscrits ou acquis au cours des douze derniers mois,

b) un cent (symbolique) pour les actions ou parts sociales des sociétés déclarées en faillite ou en concordat par abandon d'actif. La réduction de valeur est cependant limitée, réduite ou nulle lorsque cette valeur est garantie ou protégée de façon jugée solvable et suffisante.

3.2. Créances

3.2.1. Les obligations et créances sont enregistrées à leur valeur d'acquisition, à l'exclusion des frais accessoires.

Sans préjudice d'éventuelles réductions de valeur, déterminées et comptabilisées comme dit pour les participations, les obligations et créances sont évaluées à leur prix d'acquisition. L'écart éventuel entre ce dernier et le prix de remboursement est imputé prorata temporis en résultat.

3.2.2. Les réductions de valeur éventuelles enregistrées sur les obligations sont aménagées pour tenir compte des garanties réelles ou obtenues au profit de la SOGÉPA.

4) Créances à un an au plus

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à la valeur d'acquisition selon le cas.

Une réduction de valeur est opérée lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable et à condition que la dépréciation soit durable dans les cas de créance à plus d'un an. Elle tient compte des sûretés réelles ou personnelles constituées au bénéfice de Wallonie Santé.

Les réductions de valeur sur créances résultant d'intervention peuvent comme dit au point 3.1.2. trouver leur contrepartie dans une rubrique spéciale à l'actif intitulée « créance non définitive sur la Région wallonne ».

5) Placement de trésorerie

Ces placements sont enregistrés à leur valeur nominale. Ils font l'objet d'une réduction de valeur lorsque la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur d'acquisition. Les réductions de valeur excédentaires sont annulées à la clôture de l'exercice suivant et passées par le compte de résultat.

6) Valeurs disponibles

Ces actifs sont enregistrés à la valeur nominale. Ils sont réduits lorsque la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale.

Les réductions de valeur excédentaires sont annulées à la clôture de l'exercice suivant et passées par le compte de résultat.

7) Les comptes de régularisation

- Les dépenses non consommées sont évaluées en fonction d'informations vérifiées.
- Les prorata de revenus à percevoir comportent les intérêts courus, mais non échus sur les actifs financiers.

PASSIF

1. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges apparaissent globalement au bilan. Elles sont ventilées à l'annexe et ont pour objet de couvrir des pertes ou des charges dont la nature est connue mais dont le montant ne peut qu'être estimé.

Elles sont constituées, le cas échéant, pour rencontrer :

- les risques de pertes ou charges découlant de sûretés fournies en garantie de dettes ou d'engagements de tiers,
- les risques de pertes ou charges pouvant découler de litiges en cours,
- les risques de perte de change sur contrats à terme.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

2. Dettes à plus d'un an et dettes à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les interventions de la Région wallonne sont ventilées en fonction de leur nature économique.

3. Les comptes de régularisation

Sous cette rubrique sont inscrits :

- les charges à imputer, entre autre, les charges d'exploitation grevant l'exercice, à payer au cours d'un exercice ultérieur et les intérêts courus mais non échus sur les passifs financiers.

- les revenus à reporter, les revenus encaissés au cours de l'exercice et se rapportant à un ou plusieurs exercices ultérieurs, entre autre les commissions uniques perçues sont prises en produit sur 9 ans à raison de 20 % pour la première année et 10 % pour chacune des 8 années suivantes en raison de la vocation d'intermédiaire financier de la société pour des opérations à long terme.

COMPTES D'ORDRE

Sous cette rubrique sont inscrits, par catégorie, les engagements et droits de recours résultant pour l'entreprise :

1. de sûretés réelles ou personnelles attachées aux dettes ou engagements de tiers,

2. de promesses d'achat ou de rachat,

3. tous les engagements ou droit de recours généralement quelconques de l'entreprise qui ne figurent pas au bilan entre autre :

- les contrats à terme de devises,
- les interventions ayant fait l'objet d'une décision positive mais non exécutées à la date de clôture de l'exercice.

Participations et créances détenues pour compte de la REGION WALLONNE

Les participations et créances détenues pour compte de la REGION WALLONNE sont comptabilisées en compte d'ordre pour leur valeur d'acquisition.

Les participations et créances relatives à des sociétés déclarées en faillite, concordat ou liquidation sont l'objet d'une réduction de valeur qui ramène leur valeur nette comptable à 0,01 Euros.

Ces réductions de valeur sont sans influence sur le patrimoine de la S.A. WALLONIE SANTE.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

La crise Covid-19 aura indéniablement un impact financier sur les comptes 2020 de Wallonie Santé. Cet impact financier, qu'il n'est pas possible d'estimer à ce stade, ne remet pas en cause le principe de continuité de l'exploitation.

BILAN SOCIAL

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

	Codes	Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)(Exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	1	0	1	ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	1.603	0	1.603	T
Frais de personnel	102		0		T

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	1	0	1
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1	0	1
Contrat à durée déterminée	111	0	0	0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	0	0	0
Contrat de remplacement	113	0	0	0
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	0	0	0
de niveau primaire	1200	0	0	0
de niveau secondaire	1201	0	0	0
de niveau supérieur non universitaire	1202	0	0	0
de niveau universitaire	1203	0	0	0
Femmes	121	1	0	1
de niveau primaire	1210	0	0	0
de niveau secondaire	1211	0	0	0
de niveau supérieur non universitaire	1212	0	0	0
de niveau universitaire	1213	1	0	1
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	0	0	0
Employés	134	1	0	1
Ouvriers	132	0	0	0
Autres	133	0	0	0

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalent temps plein
Entrées				
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	1	0	1
Sorties				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	0	0	0

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur			0	0
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

RAPPORT DU COMMISSAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE

ANONYME WALLONIE SANTE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société anonyme « WALLONIE SANTE », nous vous présentons notre rapport de commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

L'organe d'administration a proposé notre nomination qui est soumis à la ratification de l'assemblée générale du 26 juin 2020. Notre mandat de commissaire viendra à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes de la SA « WALLONIE SANTE », pour un premier exercice « long » de 15 mois.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 104.909737 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de € 168.939.

A notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit

des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation - Événement postérieur à la clôture de l'exercice

Nous attirons l'attention sur l'annexe A6.9 (u Autres informations à communiquer dans l'annexe ») des comptes annuels, dans laquelle le Conseil d'administration émet un avis sur l'impact attendu de la crise sanitaire liée au COVID-19. L'organe d'administration estime que les conséquences de la pandémie pourraient avoir un effet significatif sur les activités de la société en 2020. Même si l'impact financier ne peut être évalué à ce stade, le Conseil d'administration précise également qu'il n'y aura pas d'effet significatif sur la continuité d'exploitation de la société.

L'observation émise ci-dessus ne remet pas en cause l'opinion sans réserve délivrée dans le présent rapport.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et de d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport de commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour

l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des documents à déposer

conformément aux dispositions légales et réglementaires (le bilan social), du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés (Code des sociétés et des associations à partir du 1^{er} janvier 2020) et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires (le bilan social) et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés (Code des sociétés et des associations à partir du 1^{er} janvier 2020) et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalies significatives à vous communiquer.

Conformément au Code des Sociétés et des associations, nous n'avons pas revu et n'exprimons pas d'opinion sur l'annexe relative au rapport de rémunération.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1^{er}, 8^o du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas

d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visés l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations qui ont fait l'objet d'honoraires.

Autres mentions

Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés ou, à partir du 1^{er} janvier 2020, du Code des Sociétés et des associations.

Liège, le 26 juin 2020

SPRL SAINTENOY, COMHAIRE & C^o

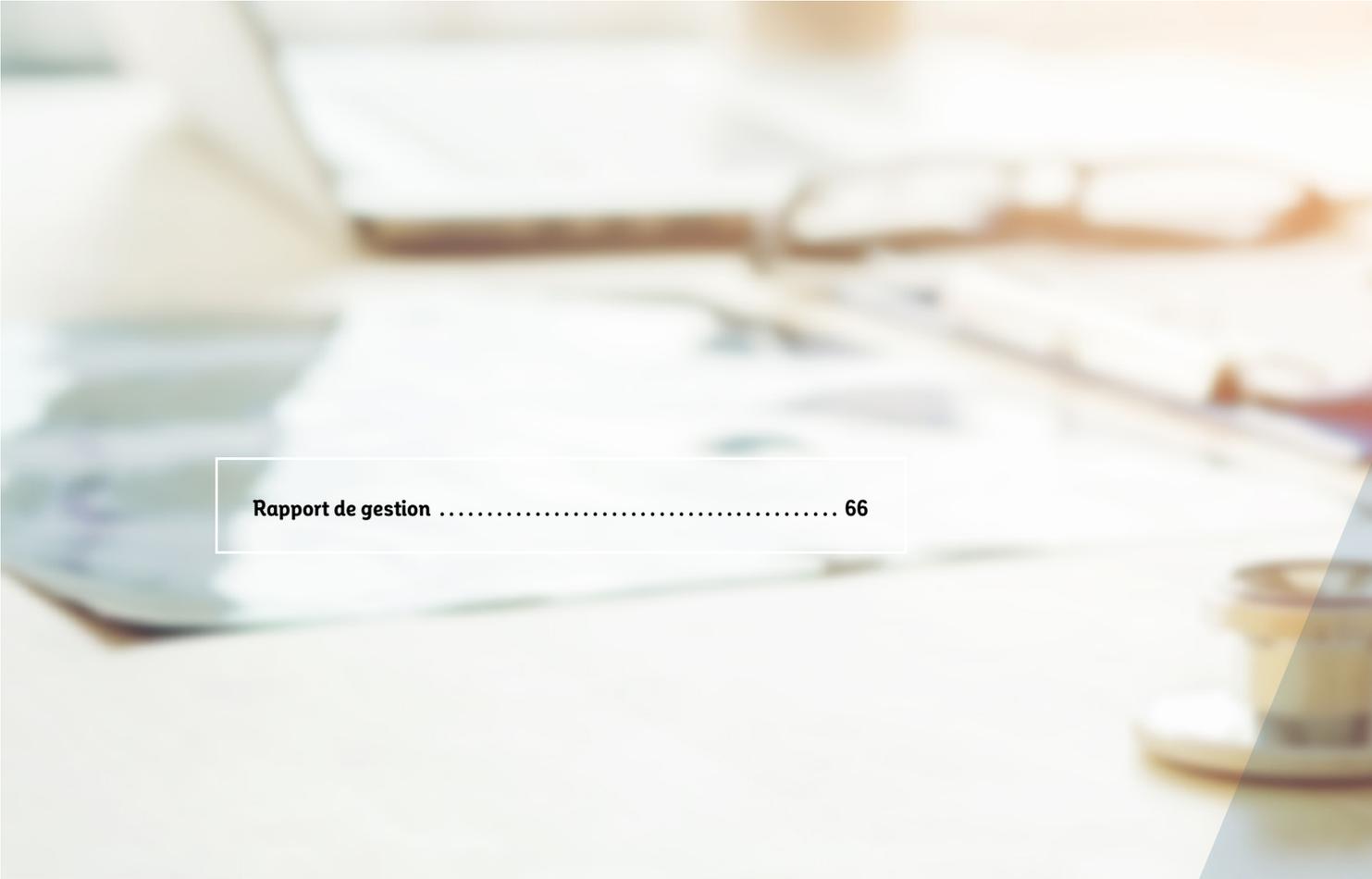
Réviseurs d'Entreprises

Représentée par



David DEMONCEAU

Réviseur d'entreprises



Rapport de gestion	66
---------------------------------	-----------



RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION

Relatif à l'exercice comptable clôturé le 31 décembre 2019

A. Préambule

Il s'agit du premier exercice de la société anonyme de droit privé Wallonie Santé, qui a été constituée le 13 septembre 2018. Ce premier exercice comptable clôturé au 31 décembre 2019 porte donc sur une période de 15 mois.

B. Commentaires sur les comptes annuels

Actif résumé	31/12/2019
Actifs immobilisés	5.842
Actifs circulants	99.068
Total de l'actif	104.910

Actif résumé	31/12/2019
Fonds propres	104.831
Exigible à long terme	0
Exigible à court terme	79
Total du passif	104.910

Les **actifs immobilisés** reprennent essentiellement les immobilisations financières. Les interventions de Wallonie Santé dans le courant de l'exercice ont été :

- une prise de participation dans la société Aldea Vastgoed (2.500 k€) ;
- l'octroi de prêts aux sociétés :
- Aldea Vastgoed pour 2.500 k€ ;
- Bellam pour 500 k€ ;
- Damit & Co pour 200 k€ ;
- La Résidence Le Hanois pour 200 k€.

Par ailleurs, Wallonie Santé a également octroyé une garantie à la banque Belfus dans le cadre du dossier Damit & Co.

Des accords de principe pour des interventions financières dans le secteur hospitalier ont, par ailleurs, été approuvés au cours de l'exercice écoulé par la Société à concurrence de 45 M€.

Les **actifs circulants** reprennent principalement la trésorerie disponible et placée de la société.

Les **fonds propres** sont composés du capital libéré à concurrence de 105 M€ ainsi que de la perte de premier exercice de 169 k€.

Compte de résultats (en K€)	31/12/2019
Résultat d'exploitation	-224
Résultat financier récurrent	55
Résultat financier non récurrent	0
Résultat de l'exercice avant impôt	-169
Impôt	0
Résultat de l'exercice	-169

- Le résultat d'exploitation est négatif à hauteur de 224 k€, sous l'effet d'une part, de revenus de 1 k€ (les revenus commenceront à être générés dès l'exercice 2020) et d'autre part des frais de fonctionnement de 225 k€.
- Le résultat financier est composé des revenus sur les créances et sur les placements et valeurs disponibles.
- L'exercice 2019 se clôture par une perte de 169 k€.

C. Evènements importants survenus après la clôture de l'exercice

Conformément aux principes comptables généralement admis en Belgique, la pandémie du COVID-19 est considérée comme un événement subséquent à la clôture ne nécessitant pas un ajustement systématique des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

L'incertitude et l'instabilité que cette crise provoque auront une incidence sur notre portefeuille d'investissements, nos activités ainsi que notre situation financière et notre trésorerie.

En effet, en tant qu'outil économique wallon dont la mission est d'intervenir en capital, prêt et/ou garantie au profit des établissements

de soin au sens large établis en Région wallonne, Wallonie Santé sera impactée par la crise Covid-19, que ce soit en termes organisationnels ou financiers.

Conformément à la décision du Gouvernement wallon du 18 mars 2020, un moratoire automatique a été accordé sur les échéances du mois de mars 2020, avec allongement corrélatif de la durée des prêts concernés.

Outre les interventions classiques, des mesures de soutien aux entreprises nous ont été confiées par le Gouvernement wallon dans le cadre de la crise Covid-19, telles que l'octroi de garanties ou l'octroi de prêts de minimis (sans contrepartie privée) sous certaines conditions.

Compte tenu de son public cible, Wallonie Santé est fortement sollicitée et devrait connaître une hausse substantielle de ses interventions en 2020 qui, au demeurant a justifié l'engagement d'un nouveau conseiller financier.

Wallonie Santé respecte les directives gouvernementales pour contenir la propagation du coronavirus et assurer la sécurité et le bien-être de ses travailleurs. En termes organisationnels, nous continuons à fonctionner, en utilisant au maximum les possibilités du télétravail et des téléconférences. Nous assurons la continuité de nos missions.

Par ailleurs, le Conseil d'administration de Wallonie Santé du 24 avril 2020 a fait sienne la décision du Gouvernement Wallon du 14 avril 2020 et a pris acte que, dans le cadre de la crise Covid-19, Wallonie Santé préfinancera, en mission déléguée, au bénéfice de l'AVIQ à concurrence de 42,8 M€, l'achat complémentaire de masques chirurgicaux, masques FFP2 et autre matériel médical, pour compte de la Région wallonne et que ce montant lui sera restitué par préciput budgétaire lors du prochain ajustement budgétaire 2020.

D. Événements susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

NEANT.

E. Activité en matière de recherche et développement

NEANT.

F. Augmentation de capital et émission d'obligations convertibles de droits de souscription

Une augmentation de capital est intervenue le 16 octobre 2019 via une souscription à hauteur de 30 M€ entièrement libérée.

G. Rachat d'actions propres

NEANT.

H. Risques et incertitudes

- Dans le cadre des incertitudes qui planent sur nombre d'institutions financières, la société reste particulièrement vigilante aux placements de trésorerie qu'elle est amenée à réaliser.
- La crise Covid-19 aura indéniablement un impact financier sur les comptes 2020 de Wallonie Santé, Cet impact financier, qu'il n'est pas possible d'estimer à ce stade, ne remet pas en cause le principe de continuité de l'exploitation.
- Le Conseil d'administration ne perçoit pas d'autres risques et incertitudes pour notre société que celles constatées l'exercice précédent.

I. Justification des règles comptables de continuité

NEANT.

DocuSigned by:
Benoît BAYENET
E86F4C8AE0FA4E8...

Benoît BAYENET

Membre Comité de Direction

DocuSigned by:
Jean-François ROBE
2A512C2CA540470...

Jean-François ROBE

Membre Comité de Direction

DocuSigned by:
Renaud WITMEUR
0A60ED01845845A...

Renaud WITMEUR

Membre Comité de Direction

DocuSigned by:
Philippe BUELEN
B8C690101B1C4AF...

Philippe BUELEN

CEO

DocuSigned by:
André-Marie PONCELET
7968A299F91D43E...

André-Marie PONCELET

Vice-Président du Conseil d'Administration

DocuSigned by:
Laurent LEVAUX
BF8961B4101149E...

Laurent LEVAUX

Président du Conseil d'Administration

DocuSigned by:
Véronique Charlier
B5936CD6C3544B2...

Véronique CHARLIER

Administrateur

DocuSigned by:
Marie-Kristine Vanboeckstal
B5BE788ED60743B...

Marie-Christine VANBOECKSTAL

Administrateur

DocuSigned by:
Vincent Urbain
D01B1A26A7F849F...

Vincent URBAIN

Administrateur

DocuSigned by:
Laurent Zecchini
E95E6D9999BC44B...

Laurent ZECCHINI

Administrateur

DocuSigned by:
Géraldine Demaret
3D0635B91F83437...

Géraldine DEMARET

Administrateur

DocuSigned by:
Emmanuel SERUSIAUX
5CDB58346209471...

Emmanuel SERUSIAUX

Administrateur

LIGNES DIRECTRICES

**RETROUVEZ NOS LIGNES
DIRECTRICES**



**Scannez le QR code
ci-dessus.**



WALLONIE SANTÉ

**PARTENAIRE DE VOS INVESTISSEMENTS
EN ACTION SOCIALE ET EN SANTÉ**

CONTACTEZ-NOUS

PAR TÉLÉPHONE

+32 (0)4 220 24 94

PAR MAIL

info@walloniesante.be

PAR COURRIER

Wallonie Santé
Avenue Maurice Destenay, 13
4000 Liège

NOTRE SITE WEB

www.walloniesante.be

